N°442 du 15 août au 4 sept. 2017-Siège: 106 bis, Rue Ewo Ouenzé-Site:www.lepatriote-congobrazza.com:Tel. 06.664.18.19

LE PATRIOTE

Méfiez-vous de l'homme nu qui vous propose sa chemise.

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

200 Frs

Message de son Excellence monsieur Denis Sassou N'Guesso président de la République du Congo, à l'occasion du 57e anniversaire de l'indépendance nationale

«Notre pays connaît des difficultés réelles. Vous devez le savoir. Personne ne doit les dissimuler.»

☞ 3

LA COUR CONSTITUTIONNELLE PROLONGE LE MANDAT DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DU POOL

☞ 18

Assemblée nationale

QUI POURRAIT DIRIGER LA PREMIÈRE LÉGISLATURE DE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE ?

☞ 6

Isidore Mvouba

Clément Mouamba

Justin Koumba

Accrochage dans le Pool

LA SŒUR CADETTE DE NTOUMI MEURT AU COMBAT

☞ 19

LISTE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET MUNICIPAUX ÉLUS

☞ 9-17

Le nouveau port d'Oyo

UN NŒUD ECONOMIQUE STRATEGIQUE

Le Président de la République, Denis Sassou N'Guesso a officiellement ouvert le 10 août 2017, le port d'Oyo au trafic fluvial. Cet ouvrage qui épouse l'ère des temps modernes, intègre parfaitement le plan d'aménagement du territoire adopté par les Chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) à Dibloho, en Guinée Equatoriale. Ce port dont le coût est évalué à plus de 48 milliards de FCFA, a une vocation sous régionale, d'autant plus qu'il dessert à la fois la République Gabonaise, la République du Cameroun, la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine. L'inauguration de ce port situé sur l'Alima est donc un outil de développement et d'intégration dont l'impact socio-économique se révèle indéniable.

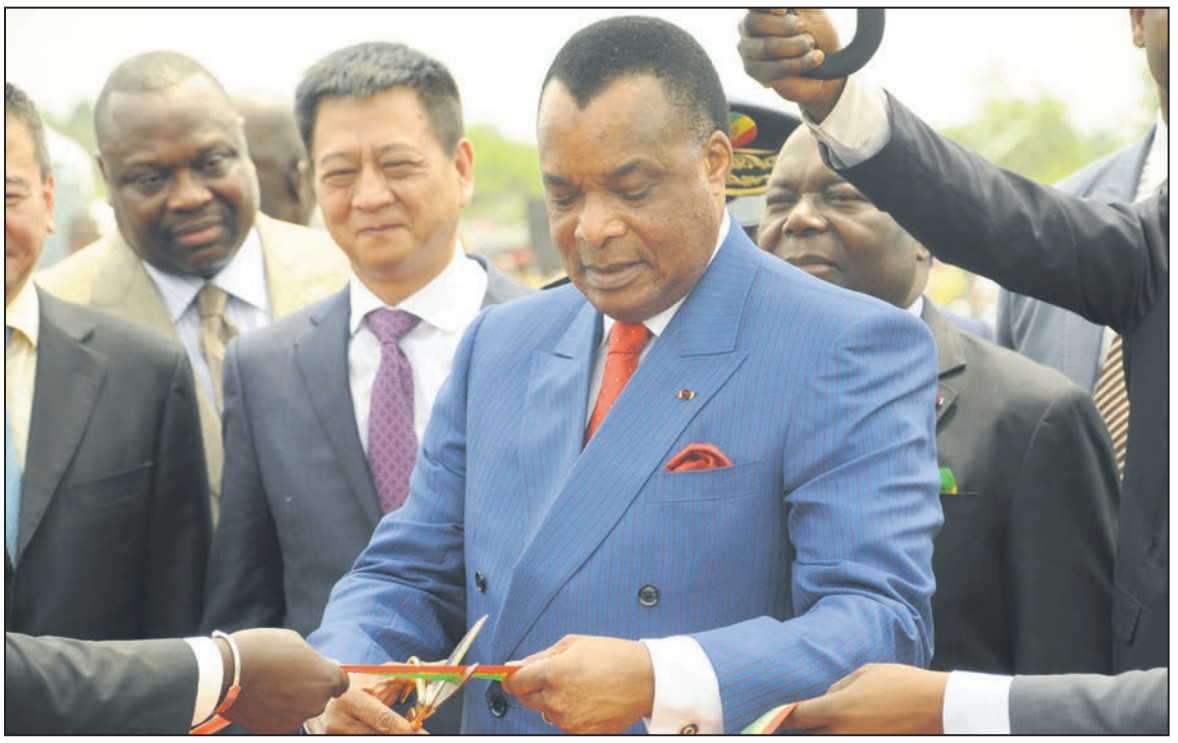

La cérémonie inaugurale a été riche en sons et couleurs. Elle a mobilisé outre les populations des départements voisins de la Cuvette, les membres du gouvernement conduits par le premier ministre, les présidents des institutions, les parlementaires, les notabilités des Plateaux et de la Cuvette ainsi que les cadres d'Oyo. L'événement en valait la peine. Avec l'inauguration de ce port sur l'Alima, le Président de la République vient une fois de plus d'honorer son engagement de moderniser le Congo dans ses sphères socio-économiques. Cela a été perceptible sur l'ensemble des banderoles qui ornaient Oyo et le site de la manifestation. Le terme de modernisation revenait comme un leitmotiv, eu égard à la qualité de l'ouvrage.

Pour la circonstance, trois discours dont la tonalité reflétait l'envergure de l'événement ont été prononcés. Le Préfet du département de la Cuvette Jean Pierre Heyko-Lekoba qui a été le premier à prendre la parole, a rendu un hommage déférent au Chef de l'Etat qui ne cesse de mailler l'ensemble du pays en infrastructures modernes. Il a également stigmatisé le paradoxe qui caractérise les Congolais en général. D'un côté, le Président de la République déborde d'énergie pour doter le pays d'infrastructures de transports dignes de ce nom et de l'autre, les Congolais ne les exploitent pas, donnant ainsi toute la latitude aux commerçants des pays voisins d'inonder les marchés du Congo des produits vivriers de leur pays respectif, a-t-il relevé en substance. C'est ainsi qu'il va demander aux Congolais d'honorer le travail productif qui consiste à garantir la sécurité alimentaire et à créer des emplois.

Le volet technique de l'ouvrage

De son côté, le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux, Jean Jacques Bouya, a présenté avec éloquence, les données techniques du port. Il a indiqué chiffres à l'appui que les travaux de construction qui ont duré trois ans, ont mobilisé 625 Congolais et Chinois. Le contrôle était assuré par la société SCET-Tunisie. Le coût global des travaux de construction a été de 48 milliards 18 millions 313 mille 430 FCFA. Sur ce montant, l'Etat congolais a financé à hauteur de 20%, tandis que la République Populaire de Chine s'est chargée des 80%. Notons que cette répartition est conforme aux termes contenus dans l'accord-cadre sur l'arrangement spécial de coopération commerciale et économique qui lie les deux Etats.

Dans le plan de construction de l'ouvrage, rien n'a été négligé. C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, on y trouve un bâtiment administratif de 460m², quatre logements pour VIP et trois autres d'astreinte pour les cadres. Deux groupes électrogènes de 1000 KVA et un autre de 200 KVA ont été installés. Ce port dispose aussi d'une station de pompage anti-incendie de 108 m², un château d'eau de 100 m³ et un restaurant. Il faut également ajouter à cette présentation, des bâtiments d'entrepôt ainsi que l'installation d'un engin de manutention pour conteneurs de 40 pieds. Deux quais à passagers et à marchandises ont été aménagés. Ce port est pourvu des autres commodités tel que le jardin de plus 18.000m² dans lequel plusieurs essences végétales ont été plantées.

Dans sa voiture décapotable, le président Denis Sassou N'Guesso prend un bain de foule

Des mesures en faveur des chargeurs

Pour le ministre des transports et de l'aviation civile, Gilbert Mokoki, « *le nouveau port d'Oyo, appelé à desservir la zone économique spéciale ancrée aux villes d'Oyo et d'Ollombo va impulser à coup sûr, une nouvelle dynamique dans la chaine de production et de transaction et va renforcer la créativité de la chaîne congolaise des transports par la structuration d'un nouvel axe susceptible de pallier les restrictions de la navigation sur l'Oubangui et la Sangha. La connexion des différents modes de transport, favorisera le développement des palmeraies et des huileries, des activités de pêche et d'aquaculture. Les activités agropastorales, de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois sont des atouts promoteurs pour l'essor de ce port*».

Pour rentabiliser cet ouvrage, Gilbert Mokoki a par ailleurs indiqué que l'exploitation de ce port bénéficiera d'un nouvel instrument de travail, instauré par le ministère en charge des transports. Il s'agit d'un texte qui porte sur les procédures de facilitation de passage des marchandises, à l'import et à l'export sous le régime du bordereau de délivrance directe (BRD). Cette application permettra à l'usager de bénéficier d'un transport combiné, du lieu de chargement jusqu'au lieu de livraison avec le même titre de transport payé à l'embarquement. Dans ce cadre, a précisé le ministre des transports, l'antenne du Conseil des chargeurs implantée à Oyo a la lourde mission d'assister et de répondre aux sollicitations des chargeurs pour mettre en œuvre cette application.

Après les trois discours, le dévoilement de la plaque d'inauguration de ce port, fruit de la coopération exemplaire sino-congolaise et la visite des installations, le Chef de l'Etat a pris un bain de foule d'une trentaine de minutes.

Patrick Yandza
Envoyé spécial à Oyo

Message de son Excellence monsieur Denis Sassou N'Guesso président de la République du Congo, à l'occasion du 57e anniversaire de l'indépendance nationale

«NOTRE PAYS CONNAÎT DES DIFFICULTÉS RÉELLES. VOUS DEVEZ LE SAVOIR. PERSONNE NE DOIT LES DISSIMULER.»

Mes chers compatriotes,
La commémoration du 15 août est, pour chacune et chacun de nous, un moment d'exaltation et de ferveur patriotiques consécutif à la liberté retrouvée, à la restauration de la dignité naguère perdue, et à l'accès à la souveraineté internationale de notre mère patrie.
Par cette célébration érigée en tradition depuis cinquante-sept ans, nous-nous employons à entretenir la mémoire de notre histoire. Cela, afin que chaque génération se souvienne toujours du 15 août 1960 comme étant le socle de notre liberté.
Fêter l'indépendance nationale, c'est réaffirmer solennellement notre liberté, notre dignité, notre patriotisme et notre souveraineté.
Fêter l'indépendance nationale, c'est manifester notre attachement à la République telle que nous l'avons voulue et établie : une communauté indivisible et fraternelle.
Fêter l'indépendance nationale, c'est renouveler notre engagement à faire triompher les valeurs d'unité, de travail et de progrès qui font la République.
Mais, au-delà de la fête, le 15 août est aussi, et mieux encore, un moment privilégié de méditation et de prospective sur la vie de la nation, sur la marche du pays.

Mes chers compatriotes,
La responsabilité suprême que vous m'avez confiée exige de moi, vis-à-vis de vous, franchise, vérité et sincérité. Cela, dans l'intérêt supérieur de la nation, dans l'intérêt de tous.
Notre pays connaît des difficultés réelles. Vous devez le savoir. Personne ne doit les dissimuler.
Ces difficultés étaient au départ financières. Elles gagnent aujourd'hui le champ économique en général.

La crise dans laquelle le Congo est plongé depuis 2014, avec l'ensemble des pays exportateurs des matières premières, le pétrole notamment, continue encore de générer des effets néfastes.
De ce fait, la situation macro-économique de notre pays n'a eu de cesse de se dégrader, réduisant considérablement les moyens d'action de l'Etat. Les recettes budgétaires et les investissements publics sont en baisse continue. Presque tous les secteurs de l'économie nationale sont touchés par la récession.
De toute évidence, lorsque l'économie est malade, le social court le grave risque d'être à son tour contaminé.
C'est ce que les travailleurs et tous ceux qui reçoivent un traitement de l'Etat redoutent aujourd'hui. Leur crainte est certainement justifiée. Puisque certains d'entre eux connaissent déjà, hélas, quelques retards pour percevoir leurs salaires et pensions. Je voudrais, en toute franchise, chers travailleurs, mes chers compatriotes, vous dire que ce ne sera jamais par des actions désespérées, des actions de ″violence sociale″, que nous allons redresser la situation financière et économique difficile que notre pays traverse.
Ce ne sera jamais par des grèves intempestives que les équilibres macro-économiques nationaux seront rétablis. Ce ne sont pas des mouvements sociaux des Congolais qui contribueront à la remontée du cours du baril de pétrole.
J'ai beaucoup de respect pour les travailleurs pour condamner les grèves lorsqu'elles sont justes et justifiées. Non ! Je condamne plutôt les mouvements sociaux illégaux, sauvages et manipulés qui, en plus, pourraient mettre en danger la vie, la sérénité et la liberté des autres.
Pour faire face à la crise présente et la surmonter, il nous faut simplement nous organiser, mieux nous organiser, à tous les niveaux de la société, du sommet à la base de l'Etat, de l'élite entrepreneuriale aux salariés de base, du secteur public au secteur privé.
Il nous faut nous attaquer aux dysfonctionnements, aux faiblesses, à toutes les causes qui ont conduit à la rupture des équilibres fondamentaux de notre société.
Il nous faut renouer avec les valeurs fondamentales sans lesquelles toutes nos prétentions et résolutions de bonheur, de bien-être et de prospérité ne seront que des vœux pieux.
Ces valeurs sont le travail, l'innovation, l'acceptation des réformes, la compétitivité et la rationalité.
Il est illusoire de croire que l'on peut obtenir le bonheur sans travailler ; de croire que l'on peut aller au développement, sans innover ; de croire que l'on peut changer le pays et la vie sans réformer ; de croire que l'on peut gagner la prospérité sans être compétitif ni rationnel durablement.
Aucun pays n'est parvenu au développement en se détournant de toutes ces valeurs.

Mes chers compatriotes,
La situation du pays est préoccupante, je l'ai reconnue. Mais, croyez-moi, nous ne sommes pas dans un désastre irréparable. Il n'y a ni faillite, ni banqueroute. La crise sera surmontée. Je mettrai toute mon énergie dans cette bataille.
J'aurai, bien-sûr, besoin de toutes les énergies, de toutes les forces vives qui structurent notre pays et font vivre l'économie nationale.
De même, je vais devoir m'appuyer sur un gouvernement efficace et résolument porté sur l'action. Un gouvernement qui sera entièrement mobilisé pour mettre en œuvre des réformes hardies et des politiques appropriées, afin de relancer la machine économique nationale, d'accélérer la sortie de crise, et de mettre l'ensemble du pays « en marche vers le développement ».
De nombreux partenaires, dont le Fonds Monétaire International, se sont engagés à nous accompagner pour nous permettre de sortir au plus vite de cette mauvaise passe. Comme les autres Etats de la CEMAC, nous avons résolu de négocier avec le Fonds Monétaire International un programme visant à créer de nouvelles bases d'une croissance soutenue, durable et inclusive. Ce programme pourrait entrer en vigueur au cours du dernier trimestre de l'année en cours.

Mes chers compatriotes,
Notre pays ne s'est pas arrêté. Il continue d'avancer. Il continue de vivre.
Pour preuve :
La démocratie poursuit son entreprise au Congo, sans hâte, avec assurance et confiance.
Les élections sont organisées en toute régularité. Les toutes dernières, législatives et locales, ont été jugées crédibles par l'ensemble des observateurs et par presque tous les candidats.
L'installation de la République nouvelle court vers son terme : après l'élection du président de la République, les députés, les conseillers départementaux et municipaux ont été élus. Les nouveaux sénateurs le seront bientôt. Dans les prochains jours seront mis en place, l'Assemblée nationale, les Conseils départementaux et communaux, ainsi que le Sénat.

Mes chers compatriotes,
La commémoration de la fête de l'indépendance est aussi le moment idéal pour célébrer le drapeau national.
Je voudrais saisir cette occasion solennelle pour rendre un hommage appuyé à la force publique congolaise qui s'acquitte avec satisfaction de son rôle de garante de l'ordre et de la loi.
Chaque jour, elle consolide son caractère républicain.
Chaque jour, les militaires, gendarmes et policiers s'attellent à assurer la sécurité des populations et des institutions. Parfois, bien malheureusement, au péril de leur vie.
Je salue tous les officiers, sous-officiers, hommes de rang de notre force publique. Je leur renouvelle toute ma confiance et celle de la nation. Je m'incline devant la mémoire des soldats qui ont, héroïquement, perdu leur vie pour préserver la nôtre, pour sauvegarder la paix.
La paix, cette paix dont chacun de nous connaît si bien l'intérêt et l'importance. La paix dont chaque département de notre pays jouit, sauf le département du Pool dont une partie en est privée depuis plus d'un an.
Mais une chose est certaine, la nuit ne dure jamais éternellement. Le soleil finit toujours par se lever. Ce jour-là, dans la partie du Pool à présent obscurcie, sera le jour de clarté. J'en suis convaincu. Je vous demande à l'être avec moi. Dans l'ensemble du département du Pool, la paix va assurément revenir. L'irresponsabilité d'un individu ne prendra jamais le dessus sur la raison de la nation, sur la sagesse du peuple.
Encore une fois, je demande à Monsieur Frédéric BINTSAMOU de se rendre à la justice de notre pays, pour abréger les souffrances des populations innocentes. Le Pool n'est la propriété de personne ; il est partie intégrante du patrimoine du Congo. Personne ne devrait s'en prévaloir pour perpétrer des actes criminels. Quoi qu'il fasse, la justice passera bien un jour, sans doute.

Mes chers compatriotes,
Nous sommes un peuple libre et souverain. Nous devons le demeurer à jamais.
Malgré les aléas de la vie, malgré les obstacles et les récifs qui jonchent notre marche vers le développement, je vous invite tous, dans un élan de solidarité affirmée, à porter haut le flambeau de la liberté, afin que par le travail, toujours le travail, nous parachevions le rêve sacré de nos aînés : notre indépendance.
Notre destin est entre nos mains.
Vive l'indépendance nationale !
Vive la République !
Vive le Congo !

57ème anniversaire de l'Indépendance

LE CONGO RENOUE AVEC SA TRADITION POLITIQUE

Le premier cycle de la municipalisation accélérée couplée à la célébration tournante de la fête nationale s'est achevé le 15 août 2016 à Madingou dans la Bouenza. Après treize ans d'exception, la fête nationale revient à Brazzaville. La capitale politique se replace ainsi dans l'orbite en accueillant les manifestations inhérentes au 57ème anniversaire de l'indépendance, avec comme moment fort, le célèbre défilé civil et militaire au boulevard Alfred Raoul.

Le deuxième cycle de la modernisation tournante des départements et l'organisation des festivités relatives à la commémoration de la fête de l'indépendance ne semble pas être à l'ordre du jour, malgré les revendications populaires. Ce temps de la pause permettra au gouvernement de faire le point des treize premières années de la municipalisation accélérée qui a radicalement métamorphosé l'arrière-pays en y créant des embryons de villes et en révolutionnant les habitudes des populations.

Une fête sans municipalisation

Cet arrêt conjoncturel est aussi un moment de tirer les leçons des écueils et des faiblesses observés tout au long du processus de municipalisation accélérée, mais surtout de mieux penser la forme et le format du deuxième cycle dont la Likouala, la Bouenza, le Kouilou et Pointe-Noire se disputent l'édition pilote.

Le 13 août 2003, devant le parlement réuni en congrès, dans le traditionnel discours à la nation, le président Denis Sassou N'Guesso fait une annonce révolutionnaire. Pour la première fois, la fête nationale sera non seulement délocalisée, mais surtout tournante dans les chefs-lieux de départements. Cette option fut un pretexte qui consistait à doter le département qui accueille l'événement d'infrastructures modernes. C'est une politique de modernisation et de développement équitable marquée par le maillage rapide du département qui abrite la fête en infrastructures de base avec un point de concentration au chef-lieu. Le point de départ aura été, le 15 août 2004 à Pointe-Noire. Suivront la Likouala, le Niari, la Cuvette. Brazzaville accueillera trois éditions 2008, 2009 et 2010 abritant du coup les manifestations relatives au demi-siècle de l'indépendance du Congo. C'est pendant cette triple municipalisation que la capitale du Congo efface la plupart des stigmates de la guerre du 5 juin 1997 et se dote d'infrastructures ultra-modernes.

Le relais sera pris par les villes de Djambala, chef-lieu des Plateaux, Kinkala au Pool, Ewo dans la Cuvette-Ouest, Sibiti dans la Lékoumou, Ouesso dans la Sangha. Madingou dans la Bouenza achève le cycle en 2016. La crise économique et financière consécutive à la chute du prix du baril de pétrole deux ans avant n'aura pas empêché l'aboutissement heureux d'un processus dont une seconde tournée est réclamée par tous, au-delà des critiques fondées ou fantaisistes formulées ici et là. L'on se souvient que lors des différentes rencontres citoyennes du président de la République avant et peu après la consécration de la nouvelle République, les populations voulaient que la seconde phase de la modernisation rapide et tournante de l'hinterland démarre dans leur département respectif. La Likouala et le Kouilou justifiaient par exemple leur souhait du fait qu'en 2004 et 2005, la municipalisation accélérée faisait encore ses premiers pas et ne disposait pas de budget conséquent par rapport à ce qui s'est passé dans le Niari, la Cuvette, la Sangha, le Pool, la Cuvette-Ouest, la Lékoumou, la Bouenza, les Plateaux.

De l'exception au principe du 15 août

Depuis 2004, en mars puis en avril, le président de la République procédait au lancement officiel de la municipalisation accélérée du département bénéficiaire qui abritait, de ce fait, les manifestations de la fête nationale. S'ouvrait une période particulière où des emplois temporaires et permanents étaient créés. La population autochtone ne pouvant nullement couvrir la main-d'œuvre, des ouvriers et manœuvres ont dû venir des pays voisins, précisément de la Rdc, de la Rca et du Cameroun. Après le lancement des travaux, le délégué général aux grands travaux, puis ministre en charge de ce département, Jean Jacques Bouya, accompagné de l'ensemble de l'expertise nationale qui travaille sous sa tutelle et d'autres ministres multipliaient des visites d'inspection pour s'assurer que les délais seraient tenus. Que les « *ouvrages du premier périmètre, desquels dépend le succès de la fête seront prêts avant le 15 août*». Cas du stade où se jouait la coupe de la République, du boulevard qui abritait le défilé, des installations électriques et hydrauliques, des voiries urbaines. En juillet, avait lieu le vol inaugural qui atterrissait sur le nouvel aéroport du chef-lieu où la fête avait lieu. Puis, le 13 août, après le discours du président de la République devant le parlement réuni en congrès, Denis Sassou N'Guesso se rendait dans la ville où avait lieu la fête. A sa descente de l'avion, il inaugurait l'aéroport. Suivaient l'ouverture à la circulation des voiries urbaines du chef-lieu, la visite des autres ouvrages construits dans la foulée…

De leur côté, des membres du gouvernement procédaient à l'inauguration des infrastructures particulières dont leurs départements étaient bénéficiaires. Pour les ouvrages du second périmètre, ceux dont la construction n'aurait été achevée avant la fête, les techniciens des grands travaux rassuraient que « *la municipalisation était un processus graduel* ».

Mais ce temps, ce beau temps fait désormais partie de l'histoire. Et, c'est Brazzaville qui ouvre l'ère du retour au principe de la fête nationale dans la capitale politique. Le temps de rétablir les équilibres financiers perturbés par la chute drastique du prix du baril de pétrole. C'est ainsi que, cette année, au nombre des activités phares de la fête, il n'est prévu que le défilé, la soirée miss indépendance, des concerts musicaux, le traditionnel banquet dans le chapiteau érigé sur l'esplanade du palais du peuple.

L'ère de la municipalisation accélérée est passée, disent certains. C'est une pause, disent d'autres. Dans un cas ou dans l'autre, la municipalisation accélérée aura été une politique ambitieuse ayant métamorphosé l'ensemble du pays, révolutionné les habitudes et apporté la modernité partout. Ses œuvres résisteront au temps. « *Les pères en parleront à leurs fils, qui à leur tour, le diront aux générations futures*». Tous se souviendront qu'il était une fois, la municipalisation accélérée.

Ernest Otsouanga

La parabole de l'éléphant

QUATRE ANIMAUX, UN HOMME ET L'ARBRE SACRÉ

Il était une fois, dans la forêt du village, quatre animaux, un éléphant, un singe, une gazelle et une perdrix qui se disputaient la propriété d'un arbre, le plus grand de la contrée. Cet arbre avait la particularité de prédire l'avenir, de révéler les choses cachées et même de guérir de nombreux maux.

Chaque protagoniste prit la parole:

- L'éléphant affirmait que le fruit qui a donné naissance à cet arbre est passé par son estomac avant d'être déposé ici dans ses déjections;
- Pour le singe, c'était son arbre parce qu'il avait grandi grâce aux fruits qu'il avait cueillis et laissés tomber par terre;
- la gazelle elle, laissait entendre qu'il l'avait vu l'arbre grandir sans interrompre sa croissance ;
- la perdrix expliquait que cet arbre avait des origines très lointaines ; il aurait poussé là où elle avait l'habitude de pondre ses œufs.

La discussion fut chaude entre la gazelle, le singe et la perdrix qui n'eurent qu'une même intention : gagner le procès à tout prix et s'accaparer l'arbre sacré et en jouir tout seul. Face à cette controverse qui mua en conflit ouvert, l'éléphant se mit à l'écart, le temps de voir les passions se calmer. C'est sur ces entrefaites qu'un homme de passage entendit le bruit et vint à eux, pour leur offrir ses bons.

Après l'audition des quatre protagonistes, l'homme réussit à les convaincre, en construisant un argumentaire solide à l'endroit de chacun des animaux : « *sa Majesté éléphant, distingué singe, digne gazelle et honorable perdrix, cette forêt est notre patrimoine commun. Tout ce qui s'y trouve, nous appartient, tout est héritage de la nature… Aucune espèce ne serait heureuse d'en jouir seule. Cet arbre nous a vus naitre. Nos parents ont tous reçu quelque chose de cet arbre. Ils ont aussi su lui retourner tout ce qu'il mérite. Cet arbre est un vecteur d'unité, et non de division. Donnez-vous la main autour de notre arbre protecteur…* »

Un lourd silence pesa sur la rencontre. Puis, l'éléphant prit la parole pour remercier l'homme de ce qu'il venait de faire pour reconstruire et consolider l'harmonie parmi les animaux. Il leur proposa de se partager les ressources offertes par l'arbre avec toutes les espèces, y compris les plus vulnérables. Pour célébrer ces moments d'unité, la perdrix se posa sur le dos de la gazelle qui, elle-même monta sur le singe. En dernier ressort, le singe se percha sur l'éléphant.

Pour mon grand-père, à travers cette scène, ces animaux représentèrent le dépassement de soi. Depuis, lors, les animaux de la terre vivent les offres de la nature en toute harmonie et harmonie. Et il n'est pas rare de voir des animaux d'espèces différentes fréquenter les mêmes lieux en même temps.

Jules Débel

L'ENTREE MASSIVE DES FEMMES A L'HEMICYCLE N'EST PAS POUR DEMAIN

Les rideaux sont en train de tomber sur les élections législatives et locales de juillet 2017. Il ne reste plus que la validation des résultats de ces scrutins par le juge du contentieux électoral, en l'occurrence le conseil constitutionnel. Ce, pour qu'ils soient déclarés réellement définitifs. Si on peut se réjouir de la tenue de ces législatives qui confirment une fois de plus l'ancrage du pays dans la démocratie, on peut néanmoins faire observer qu'une des promesses fortes de cet événement n'a pas été tenue. L'entrée à l'hémicycle d'un grand nombre de femmes, au moins à hauteur de 30%. Sur les 158 députés qui viennent d'être élus, elles ne sont qu'au nombre de 17. La phallocratie a encore dicté sa loi.

Autant dire qu'elle a la peau dure dans notre pays. Pourtant certaines formations politiques ont obtempéré à l'appel lancé par le ministère de l'intérieur lors de la confection des listes de leurs candidats aux deux scrutins. S'appuyant sur la loi électorale, à l'orée des scrutins, ce ministère rappelait aux partis politiques qui présentaient des candidats de s'en conformer en faisant de la place aux femmes. Sans contenir exactement le chiffre exigé par la loi, des partis ont quand même fait un effort remarquable en ouvrant leurs listes à des candidates. En fin de compte, elles n'ont pas été en mesure de convaincre l'électorat. Une situation d'autant plus incongrue que la société congolaise est composée en majorité par la gent féminine. Raisonnablement, elles devaient rafler les voix féminines qui sont les plus nombreuses et faire une entrée dense à l'hémicycle. L'impression qui se dégage du verdict des urnes est plutôt que les électrices ont préféré les hommes aux candidates. Du moins celles qui se sont rendu aux urnes pour exprimer leur choix. Ce n'est qu'une impression dans la mesure où la réalité est beaucoup plus complexe.

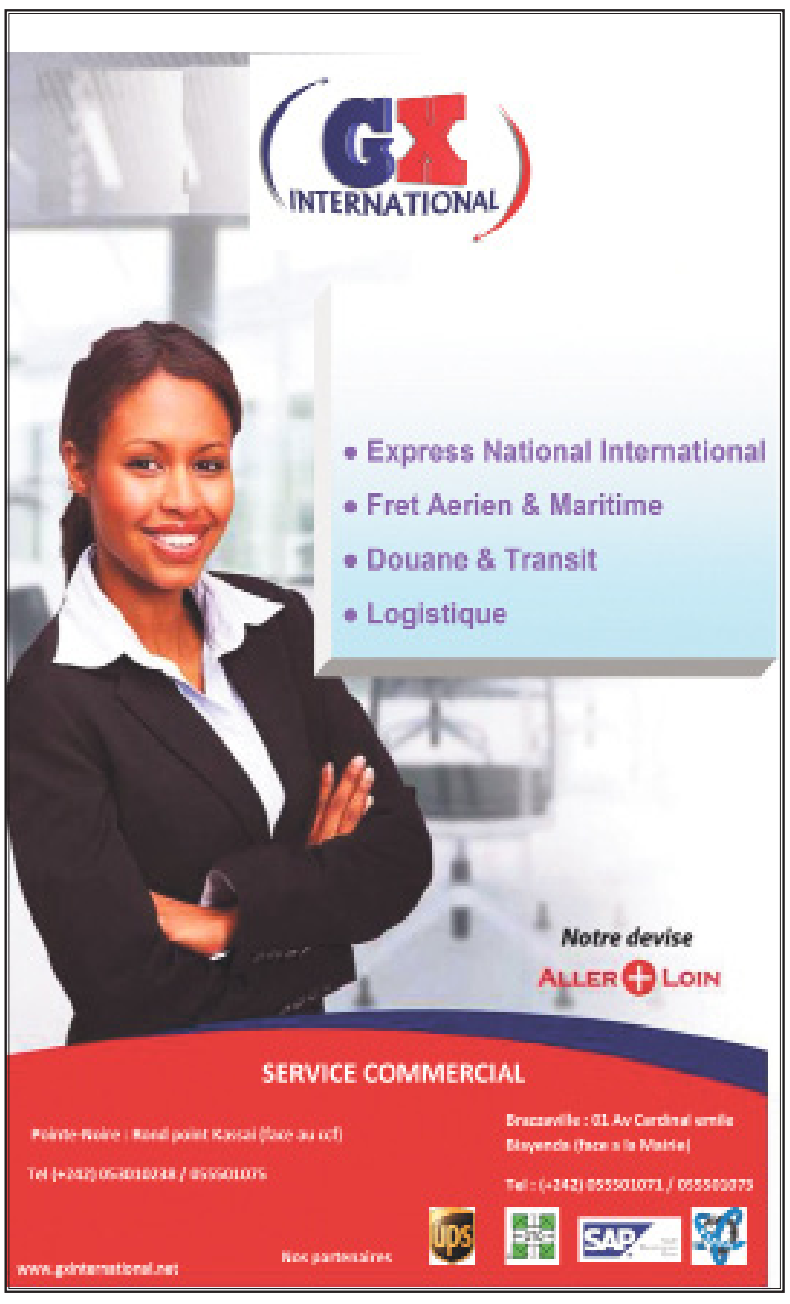

La question du genre : un «truc» à la mode

La plupart des formations politiques, sinon toutes, n'ont jamais nourri véritablement un projet qui accorde une place notable à la politique du genre. Si elles ont intégré aux récentes élections un grand nombre de femmes dans leur liste de candidatures, la raison réside dans le fait que ces formations politiques se sont fait tirer les oreilles par le ministère de l'intérieur qui menaçaient de sanctions les formations politiques récalcitrantes. Il est que vrai la thématique relative à la politique du genre figure bien dans les statuts de certains de ces partis. Mais c'est tout juste pour paraître moderne, être dans l'air du temps. La réalité est tout autre. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la composition de leurs institutions, pour s'apercevoir qu'un nombre véritablement dérisoire de femmes figurent au bureau politique du parti. Lorsqu'elles sont au nombre de deux, c'est un sacrifice énorme pour ce dernier. En revanche, elles se comptent sur les bouts de doigts, les dames qui sont présidentes des fédérations ou des comités d'arrondissement, pour ne pas dire qu'il n'en existe pas. Même à la tête d'une modeste section du parti dont l'armature comprend ce type d'organisation. Il n'est pas excessif de faire observer que pendant les réunions de ces institutions, les femmes sont les grandes absentes. Elles ne sont pas associées à la vie du parti. Pourtant la plupart de ces partis disposent des organisations féminines, malheureusement elles siègent à part, comme pour éviter tout contact avec les militantes. Des militantes de seconde zone. Alors qu'elles devraient fondre dans le parti, occuper, à concurrence égale, les mêmes postes et surtout discuter ensemble des problèmes et de l'avenir de ce dernier. Elles y apporteraient leur poids numérique

Les candidates : de simple faire-valoir

A y penser fortement, on peut en déduire qu'il y a un peu un accent des djihadistes dans la conception des partis politiques qui maintiennent à l'écart les organisations féminines. '' Les femmes à la cuisine''. Dans ces conditions, travailler à les recruter pour venir grossir les rangs du parti, s'avère une tâche ardue. Ces femmes n'y trouveront aucune motivation. Seulement, la position dans laquelle elles sont confinées, du moins celles qui sont promues comme candidates, ne pourra pas leur permettre de saisir tous les contours de la politique, les stratégies et les tactiques qu'il faut concevoir et mettre en œuvre pour espérer gagner une élection. Il n'est pas totalement faux de penser que ce handicap a quelque peu faussé la campagne des candidates ayant été promues par les partis. Elles n'ont pas pu identifier la cible sur laquelle des efforts auraient pu être concentrés. L'une des rares candidates à l'avoir compris est Inès Bertille Nefer Ingani qui a axé toute sa campagne sur les femmes de la circonscription où elle s'ést présentée. Elle a multiplié des rencontres avec elles sans pour autant négliger les autres composantes de la société. Aussi sa victoire n'a-t-elle pas surpris les observateurs attentifs ayant suivi le processus électoral dans notre pays. Il y a lieu de reconnaître que les formations politiques n'ont pas suffisamment fait montre d'implication en vue de faire triompher les candidates. On dirait qu'elles ont été abandonnées aux lions.

Le cynisme des phallocrates au grand jour

Même lorsque ces formations ont consenti à inscrire sur leur liste de candidatures à la députation le nombre exigé de femmes, on y a tout de même perçu un certain cynisme de leur part. Il s'est traduit par leur positionnement dans des circonscriptions impossibles. C'est-à-dire là où les chances de remporter un siège pour le parti étaient quasi-nulles. Le parti n' y bénéficiant d'aucun crédit. Ces dirigeants se sont réservés pour eux-mêmes et pour leurs amis des circonscriptions qui n'ont jamais, majoritairement, dissimulé leur allégeance au parti.
Au demeurant, il est toujours loisible de trouver un bouc émissaire. Mais ceux qui se rendent dans les bureaux de vote pour choisir le bulletin et le jeter dans l'urne ne sont pas des extra-terrestres. Ce sont bien des Congolais. Ils ont par cet acte délibéré, sélectionné les personnels politiques de la nouvelle assemblée. Ces citoyens traduisent ainsi leurs sentiments, leur vision du monde. A partir de ce fait, on peut simplement conclure que les Congolais, les personnels politiques comme les électeurs, sont encore de véritables phallocrates qui ne sont pas prêts à accorder dans la politique la place qui revient à la femme, tout au moins au sein de l'hémicycle. Il y a un grand travail à faire pour que la question du genre descende des forums, des sempiternels séminaires pour réellement prendre quartier dans la cité et y chasser les idées rétrogrades. Il est dommage qu'après 57ans d'indépendance du pays, cette question soit toujours à l'ordre du jour.

Laurent Lepossi

Assemblée nationale

QUI POURRAIT DIRIGER LA PREMIÈRE LÉGISLATURE DE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE ?

C'est plus qu'une évidence. L'Assemblée nationale ne pourraît être confiée à un illustre inconnu, encore moins à un opposant. S'il est établi que le président de l'Assemblée nationale sortira de la majorité présidentielle, il est cependant prématuré de savoir avec certitude, la personnalité expérimentée qui bénéfiera de la confiance des députés pour conduire la destinée de la première législature de la chambre basse.

En attendant la session inaugurale, les spéculations vont bon train. Des noms se détachent du lot des « dinosaures » de la politique nationale. Il est certes hasardeux de jouer les devins et les prophètes pour savoir qui sera le prochain président de l'Assemblée nationale. Mais, il parait tout au moins judicieux, tenant compte des enjeux de l'heure, de la géopolitique, du rôle de l'Assemblée nationale, de la conjoncture politique et de la situation internationale, que le président de cette chambre du parlement soit un homme d'expérience.

Le profil idéal

Sans avoir la prétention de connaître tous les grands repères politiques par cœur, on peut néanmoins affirmer que le député élu de la majorité présidentielle qui peut susciter l'adhésion des autres autour de sa personne, devrait être un homme sage, vêtu de probité candide et de lin blanc comme l'a si bien dit Victor Hugo. Il devrait également témoigner de son savoir-faire. Bref, il s'agira d'un «fin politique». Cet homme devrait faire preuve de sens de responsabilité, de pondération être médiateur de renom pour barrer la voie aux extrémistes de tout bord.

Les observateurs savent que, malgré les atouts qu'ils peuvent présenter, les députés originaires de la partie septentrionale sont d'office exclus de la liste des potentiels candidats à la fonction de président de l'Assemblée nationale. Toutefois, ils pourront briguer des postes au bureau de la chambre basse, ou les commissions.

Par contre, les élus de la majorité dans les départements de la partie sud du pays, remplissant ces conditions, sauf miracle, seraient des favoris.

Ils sont nombreux ces cadres réélus ou reconduits qui ont le profil qu'il faut pour diriger l'Assemblée Nationale. Parmi les poids lourds dont les noms sont régulièrement cités, figurent en bonne place l'ancien premier ministre et ministre d'Etat Isidore Mvouba, l'actuel premier ministre Clément Mouamba et le président sortant Justin Koumba.

Isidore Mvouba

Clément Mouamba

Justin Koumba

Des favoris... des outsiders

La surprise pourrait venir des milieux insoupçonnés, mais l'ex président par intérim de la majorité présidentielle et du Rassemblement de la majorité présidentielle (Rmp) et ex-secrétaire général intérimaire du Parti congolais du travail, Isidore Mvouba semble le grand favori. La soixantaine révolue, il jouit d'une expérience politique exceptionnelle. L'ancien premier secrétaire de l'Ujsc, membre du bureau politique du Pct, a été directeur de campagne du candidat Denis Sassou N'Guesso en 1992, secrétaire exécutif et porte-parole des Forces démocratiques unies (Fdu). Secrétaire permanent chargé des relations extérieures du bureau politique du Pct, président du comité ad' hoc de suivi des engagements croisés des 16 et 17 mars 2003 pour la paix dans le Pool Isidore Mvouba a été ministre à maintes reprises. Né à Brazzaville de parents originaires de Kindamba qu'il représente en qualité de député, cet ingénieur en chef des chemins de fer est présenté comme un modéré et un bon négociateur notamment lors des nombreuses crises que le Congo a connues depuis 1997. On lui attribue de nombreux grands rôles au crépuscule de la situation politique.

Quant au premier ministre Clément Mouamba, il est aussi une icône de la vie politique congolaise. Banquier de formation, le député Pct élu à Sibiti, a démarré sa vie politique au sein du Parti congolais du travail qu'il a quitté dans la foulée de l'ouverture démocratique, avant de «*revenir à la maison*». Il a été également pendant plusieurs années, conseiller financier et économique du président Denis Sassou N'Guesso dans les années 80. Il a été brièvement ministre des finances et de l'économie sous le règne de Pascal Lissouba. Qu'à cela ne tienne, la géopolitique, l'expérience et la tempérance jouent également en sa faveur.

Il n'est pourtant pas exclu que le président sortant de la dernière législature de l'ancienne République se succède à lui-même. Il présente des atouts dans la conduite des débats et l'esprit de synthèse. On se souvient qu'il a occupé la présidence du Conseil national de transition (Cnt), entre 1997 et 2002, créé au lendemain de la guerre du 5 juin 1997.

Au terme du référendum qui a été organisé en 2001, une nouvelle Assemblée nationale a été installée. Les députés élus l'ont porté au perchoir, un poste qu'il a occupé de 2002 à 2017. Il a été d'une main habile dans la conduite de cette institution aux multiples enjeux.

Justin Koumba a été aussi la première personnalité politique a avoir exigé le changement de la Constitution de 2002. C'est pourquoi, le député de Banda dans le Niari est une carte jouable.

La surprise ou miracle

Certaines personnes affirment sans y croire qu'il y aura des surprises ou des miracles. D'aucuns pensent que le conseiller juridique du président de la République, élu sous la bannière du Pct à Madingo Kayes pourrait cette-fois-ci être président de l'Assemblée nationale. L'on se souvient que les mêmes sources faisaient, en 2012 de ce que Laurent Tengo serait le successeur de Justin Koumba.

Il y en a qui pensent qu'Anatole Collinet Makosso serait une carte jouable à plus d'un titre. Il serait premier ministrable au cas où l'actuel chef de l'exécutif prenait la tête de l'Assemblée nationale. Si Clément Mouamba est reconduit premier ministre, croient certains, le député de Loandjili 1 devrait prendre la présidence de la chambre haute du parlement. Dans un cas ou un autre, son élévation est perçue comme un signal pour « *la reconstitution d'un bouclier politique pro majorité présidentielle à Pointe-Noire et dans le Kouilou* ».

Les cadres présidentiables à l'Assemblée nationale sont nombreux. Peu importe celui qui sera élu. Ce qui compte se sera le resultat auquel il parviendra dans la matérialisation de la rupture tant attendue à ce niveau. D'autant plus que les griefs contre «*l'institution par excellence du jeu démocratique*» ont été de plus en plus nombreux à la dernière législature.

Ernest Otsouanga

Convergence des Femmes du Kouilou (COFEKO)

Message de félicitations au Président de la République, Chef de l'Etat

Excellence Monsieur le Président

A l'occasion de la fête nationale de notre beau pays, le bureau exécutif de la Convergence des Femmes du Kouilou par le truchement de sa présidente Ysabel Lucile Oba Sauthat salue les efforts accomplis par votre Excellence, qui grâce à votre doigté a permis à notre cher Congo de se moderniser.

Puisse le Très Haut vous accompagner dans la paix, la sagesse divine qui caractérise tous les Hommes de votre rang

Fait à Hinda, le 12 août 2017

Ysabel Lucile Oba Sauthat

Nominations à la tête des hôpitaux

DES DÉFIS MAJEURS ATTENDENT LES NOUVEAUX PROMUS

Les nominations prononcées par le conseil des ministres au cours de sa séance du 7 août 2017, au titre du ministère de la santé et de la population, sont diversement appréciées dans l'opinion. De l'avis général, elles confirment la place de la santé des Congolais comme l'une des préoccupations majeures du gouvernement. Tels des fakirs capables d'opérer des miracles, ces cadres choisis pour leurs compétences, sont fiévreusement attendus. Les usagers attendent de les voir travailler à améliorer la qualité des services dans nos formations sanitaires considérées à juste titre comme de simples centres d'enregistrement avant la mort. Le difficile accès par tous aux soins et tout naturellement, le taux de mortalité élevé observable partout, suscitent autant d'interrogations : que peut-on attendre de ces têtes couronnées placées aux commandes des plus grands établissements sanitaires du pays ? Leur seule nomination parviendra-t-elle à corriger toutes les faiblesses qui minent notre système de santé ?

La mission des directeurs généraux, directeurs et autres responsables promus à différents niveaux, n'est pas aisée. Face à l'urgence qui s'exprime partout avec force, tous sont tenus par une obligation de résultats. Leur action devrait s'inscrire dans la suite des engagements du Chef de l'Etat, en matière de santé. L'amélioration qualitative de l'offre des services sanitaires et l'accès de tous aux soins de santé, devraient figurer sur les premières pages de leur agenda. Pour réussir ce pari, un travail de fond mérite d'être fait sur le plan moral, afin d'humaniser l'accueil et l'approche des malades dans nos hôpitaux. Partout, la prise en charge des malades et la gestion des urgences posent d'énormes problèmes. Les patients, ainsi que les gardes malades vivent un véritable martyr dans les grands centres de santé habilités à recevoir les cas jugés graves et urgents. Le mépris des malades et la banalisation de la mort par le personnel soignant constituent des points sombres au sein de ces établissements de référence qui concentrent les sommités de notre médecine. En somme, l'hôpital public congolais ne rassure plus. A cause des mauvaises pratiques dues à l'immoralité ambiante, l'hôpital angoisse et repousse. L'inconscience et l'incompétence des uns, auxquelles se greffe la cupidité des autres forment un nœud gordien difficile à déconstruire. La

Le nouveau DG du CHU-B, Jérémie Mouyokani

plupart des responsables nommés arrivent à la tête de ces établissements pleins de bonnes intentions mais, tous finissent par plonger les doigts dans le miel, en laissant le sort des malades entre les seules mains de Dieu. A ce jour, seuls les cabinets médicaux et autres cliniques privés, offrent des services de qualité. Mais, ici tout acte a un prix que toutes les familles ne sont pas toujours capables de payer.

La problématique de la santé demeure un véritable cercle vicieux qui mérite d'être brisé pour espérer donner un sens à tous les lourds investissements consentis par le gouvernement, notamment dans la construction et l'équipement des différents centres de santé. Mais, le bon sens commande de réaliser que tout ne se résume pas qu'à la nomination des cadres, soient-ils compétents. Les dysfonctionnements observés dans nos hôpitaux exigent aussi des solutions plus globales qui intègrent une vision bien partagée du système sanitaire du pays.

Problématique du renforcement du système de santé

Notre système de santé peine à remplir efficacement ses fonctions, du fait de sa faiblesse et de sa fragmentation : insuffisances au niveau de la planification et de la prévision; déficit en ressources humaines, financières et matérielles à plusieurs endroits; insuffisance des données pour informer de manière éclairée la prise de décision; lacunes des processus institutionnels; faiblesses du suivi de la performance et de l'impact des interventions.

Ici ou ailleurs, le renforcement du système de santé a toujours constitué une condition préalable à toute avancée significative en matière de santé.Il implique pour les acteurs, au moins deux préalables que sont : une compréhension partagée du concept de système de santé et le contenu de son renforcement. Selon les normes fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé, un système de santé doit comprendre l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but principal est d'améliorer la santé. Mais par-delà cet objectif principal, il doit répondre aux attentes des populations et assurer leur protection financière contre les coûts liés à la défection de la santé (équité financière).Afin de mieux cerner la problématique du renforcement des systèmes de santé, il faut envisager son concept dans une optique systémique. Ainsi, un système de santé s'entend comme un ensemble interdépendant de composantes organisées en vue d'atteindre un but commun, en l'occurrence et principalement l'amélioration de la santé. Ces composantes se distinguent en plusieurs catégories : les entrées qui sont en quelque sorte les matières premières, les processus qui assurent la transformation de ces matières premières, et les sorties qui sont constituées par les flux de prestations fournies par le système, comme produits de son activité. En outre, le système est doté d'un mécanisme de rétro-information qui permet de suivre constamment le niveau d'atteinte des objectifs.Dans cette acception, le système de santé doit être appréhendé de façon générale et approché dans sa totalité et non élément par élément. Faute d'une telle vision, la plupart des initiatives mettent uniquement l'accent sur les ressources, en rapport avec des affections particulières ou des groupes cibles particuliers, laissant habituellement pour compte les composantes relatives aux processus organisationnels. Or, c'est au niveau de ces processus que se joue la structuration du système, c'est-à-dire l'articulation des moyens matériels et humains, celle des fonctions des divers organes et les modalités de leur collaboration.Dans ces conditions, renforcer le système de santé consisterait à agir sur certains piliers, afin d'améliorer de façon durable et équitable les services de santé et la santé des populations. Cette action permettant ainsi de changer de paradigme, doit être menée à travers une vision globale et de façon équilibrée au risque de compromettre le succès. Plusieurs autres défis sont aussi à relever, notamment ceux liés au leadership, à la gouvernance, à l'organisation et ceux relatifs à l'information sanitaire, afin de dépasser la simple notion que le système de santé peut être construit uniquement autour des maladies ou des interventions verticales, pour se convaincre que la clé n'est pas dans les outils techniques, mais dans le processus politique et les valeurs de société.

Jules Débel

Assemblée nationale

LA CURE DE JOUVENCE ATTENDUE OU UN MINI CHALLENGE

Le néologisme, « tout nouveau, tout beau » a fait recette au Congo. En effet, les jeunes qui ont fait leur apparition dans l'arène politique à la faveur des législatives et des locales de juillet 2017 ont été acceptés à la fois par les jeunes et les vieux. Bien que minoritaires, ces jeunes qui vont prendre confortablement leur place à l'hémicycle lui apporteront une certaine cure de jouvence. Le spectre de la « Macronmania » a aussi gagné le Congo qui a été taxé à tort de partisan de la géron-tocratie. Sans être exhaustif, les exemples de Mensah Sasou N'Guesso, Romi Oyo, Sylvain Jérémie Lissouba et Ngambimi Ibam Bersol Exaucé, l'illustrent parfaitement.

Sylvain Jérémie Lissouba

Romi Oyo

Kibozi Régis Joseph

Bersol Exaucé Ngambimi

Mensah Sasou N'Guesso

Ainsi, le renouvellement de la classe politique est envisagé au Congo avec l'entrée de ces jeunes d'une trentaine d'années au plus à l'Assemblée nationale. Le fait que les formations politiques aient pensé à les hisser au rang de député augure déjà de très bonnes perspectives dans ce sens. Les mauvaises langues qui prêchaient déjà une issue malheureuse pour tous les jeunes qui ont été pourtant investis par les formations politiques se sont donc trompées. Pour ces pessimistes invétérés, les vieux allaient barrer la voie à ces jeunes d'accéder à l'hémicycle. Leur investiture n'a été qu'une simple farce. Le Congo vient donc par cette percée des jeunes, bien qu'à petites doses, de prouver au monde son penchant pour le rajeunissement des acteurs politiques en général et particulièrement des députés. Il ne saurait en être autrement, quand on sait que la population Congolaise est en majorité jeune. Il serait donc paradoxal d'exclure la majorité de la sphère de décision. Un fait curieux, au lieu d'encourager cette percée des jeunes dans un domaine qui a été considéré jusqu'ici comme réservé aux vieux, certaines personnes trouvent quand même à redire.

Pour cette catégorie d'individus, les jeunes qui ont émergé, sont ceux qui ont soit utilisé le patronyme de papa, soit tiré sur la fibre ethnique, à l'instar de Sylvain Jérémie Lissouba, Romi Oyo, Mensah Sassou N'Guesso et Bersol Exaucé Ngambimi Ibam Bersol. La liste n'est pas exhaustive. Les autres jeunes qui ne fondaient leur espoir que sur la nationalité congolaise, ont été purement et simplement ignorés par les électeurs. Cependant, Andréa Carole Sassou-Nguesso bien que portant le nom du Président en exercice a été battue à Kinkala commune dès le premier tour, pour des raisons purement tribales. Comme on dit le chemin le plus long commence par le premier pas, le processus du renouvellement de la classe politique au Congo a irréversiblement démarré. Il y a bon espoir que dorénavant, les jeunes seront pris en compte dans les différents choix des hommes et des femmes qui figureront dans les différentes institutions de la nouvelle République. La question genre a été également vue par les partis politiques avec l'entrée remarquable de nouvelles figures. La parité présente encore plusieurs failles dans son application.

En gros, le faible pourcentage de jeunes à l'hémicycle prouve que les Congolais ont encore besoin de l'expérience des anciens parce qu'ils veulent s'en servir comme le bâton des aveugles. Ce qui revient à dire que cette petite dose de jeunes à l'Assemblée nationale, ne devrait pas être qualifiée de désaveu, mais plutôt vue comme un comportement inspiré par la prudence. L'Assemblée Nationale est une instance très sérieuse qui ne devrait pas être confiée aux mains inexpertes. Il faut y aller doucement pour ne pas se retrouver en fin de compte avec une Assemblée Nationale composée majoritairement des apprentis. Une politique qui conforte dans leurs certitudes, certains jeunes qui se disaient victimes de la boulimie des vieux qui ont fait de la politique une carrière. Après mûre réflexion, ces jeunes ont compris qu'il faut encore apprendre à la base pour ne pas être traités d'incompétents ou d'inexperts comme le sont actuellement les députés de la République en Marche en France.

Ces jeunes qui n'ont pas pu accéder à l'hémicycle ne doivent pas se démoraliser. Car un véhicule mal rodé ne produit pas tous les effets escomptés. L'important aujourd'hui est que les partis politiques dans l'ensemble ont réalisé à sa juste valeur la place de la jeunesse dans les instances de décision. Certes, il aurait été idéal de dire, exit les vieilles têtes de la politique congolaise, la déferlante des députés jeunes arrive. Elle va changer le visage de l'Assemblée nationale. Mais ce n'est pas toujours au profit de l'expérience et de la maitrise qu'exigent les débats à l'Assemblée nationale. Il faut donc éviter une Assemblée nationale godillot.

Patrick Yandza

LE PATRIOTE
Siège: 106 bis, Rue Ewo - Ouenzé
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE DU 25 MARS 2010

Directeur Général
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication
Guy MOUKOZA

Secrétaire Général de Rédaction
Bertin EKANI

Rewriter
Aimé Raymond NZANGO

Equipe rédactionnelle
Laurent LEPOSSI, Georges ENGOUMA, Jules Débel, Gulit NGOU, Dominique MALELA, Ernest OTSOUANGA

Relationniste
Anderson de MBALOÉ,

Mise en pages
MALEKA MALANDA

Impression
Les Dépêches de Brazzaville

Message de félicitations de l'Association pour la Reconstruction et le Développement Social du Pool A Son Excellence Monsieur le Président de la République et Madame

A l'occasion de la célébration, mardi 15 août 2017, du 57ème anniversaire de l'Indépendance du Congo, l'Association pour la Reconstruction et le développement Social du Pool (A.R.D.S.P), adresse à Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, et Madame, ses vives et chaleureuses félicitations !

Monsieur le Président,

Malgré la situation économique et financière difficile que traverse le Congo, vous avez été à la hauteur de votre mission de garantir la pais(régulière des salaires des fonctionnaires sur l'ensemble du territoire national.

Malgré les violences imposées depuis 2016 par les ennemis de la paix aux populations du Pool, un Département qui fait partie intégrante du Congo, vous avez pris l'engagement de sécuriser les personnes qui s'y trouvent et leurs biens.

Que Dieu vous accompagne tout le long de votre mandat au service du peuple !

Fait à Kinkala, le 11 août 2017

Didier Clotaire Boutsindi

Site:www.lepatriote-congobrazza.com : E-mail : lepatriotecongo@yahoo.fr

**MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Arrêté n°____**5.175**____/MIDDL-CAB
portant publication de la liste des conseillers départementaux
et municipaux à l'issue des élections locales, scrutin du 16 juillet 2017

Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale;
Vu la loi n° 11-2017 du 16 mars 2017 portant création du district de Bokoma ;
Vu la loi n° 12-2017 du 16 mars 2017 portant création du district de Kabo ;
Vu la loi n° 13-2017 du 16 mars 2017 portant érection de certaines communautés urbaines en communes ;
Vu la loi n° 14-2017 du 16 mars 2017 portant érection de la localité de Kintélé en commune ;
Vu la loi n° 19-2017 du 12 mai 2017 modifiant et complétant certaines dispositions des lois n°s 9-2001 du 10 décembre 2001, 5-2007 du 25 mai 2007, 9-2012 du 23 mai 2012, 40-2014 du 1er septembre 2014 et 1-2016 du 23 janvier 2016 portant loi électorale ;
Vu le décret n°2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2017-19 du 16 février 2017 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;
Vu le décret n°2017-157 du 11 mai 2017 portant convocation du corps électoral, pour l'élection des députés et conseillers départementaux et municipaux, scrutin du 16 juillet 2017.

Arrête :

Article premier : Sont élus conseillers départementaux et municipaux à l'issue des élections locales, scrutin du 16 juillet 2017 :

I- DEPARTEMENT DU KOUILOU

N°	Noms et prénoms	Formations politiques	Circ. Elect
01	Mabiala Alexandre	PCT	KAKAMOEKA
02	Bouity Tchibinda Aristide		
03	Ndembi Boulou Blanche Thérèse		
04	Koumba Safou Donatien Chérubin T.		
05	Mavoungou Zassi André		
06	Loemba Boumba Joseph		
07	Nkaya Robert Michel	Indépendant	
08	Makaya Zassi Darius	PCAP	
09	Mambou Jean Victor	MAR	
01	Oba Loembe Sauthat Lucile Ysabel	PCT	HINDA
02	Loemba Makosso Joseph		
03	Sounda Jean Aimé	RDPS	
04	Ngamouili Henri		
05	Loembet née Nitou-Landou Véronique	MAR	
06	Loemba Innocent		
01	Makosso Serge Marvelh	MAR	MADINGO-KAYES
02	Tchivika Sitou Oscar		
03	Boumba Fouty Philomène		
04	Zaou Poll Carel.		
05	Makaya Makoundi Athanase	PCT	
06	Makaya Jean Marie		
07	Pambou Jean Louis	Indépendant	
08	Goma Gabou Justin	RDPS	
09	Nombo Hubert	UMP	
01	Mavoungou Godefroy	PCT	MVOUTI
02	Ndébi Joseph		
03	Gaumézé Marie Léonie		
04	Demba Dibacssa Jean Serge		
05	Mavoungou-Makosso Guy Gilbert		
06	Makosso Nicaise Marlin	Indépendant	
07	Dello Jean		
08	Matombé Paul		
09	Matchindi Michel Renaud Aymar	PCAP	
10	Kiloemba Amedé	RDPS	
01	Sitou Jean Baptiste	MAR	NZAMBI
02	Makosso Goma Constant		
03	Batchi Gabriel	RDPS	
04	Mavoungou Joseph		
05	Bongo Mavoungou Raymond	PCT	
06	Macaya Laure Lucille		
07	Makosso-Tchibinda Parfait	Indépendant	
01	Malonda Félix	MAR	LOANGO
02	Loembet Jacques		
03	Castanou née Tchissimbou Joséphine	RDPS	
04	Tchininda Jean Louis	PCT	

II- DEPARTEMENT DU NIARI

N°	Noms et prénoms	Formations politiques	Circ. Elect
01	Boussoukou Boumba Pierre Damien	PCT	KIBANGOU
02	Ndzamba Bienvenu Victor	UPADS	
03	Mounguengui Boulingui Honoré	Indépendant	
04	Mouingui Albert		
05	Mabounda Aimé Claude Juste	RDPS	
01	Nguimbi Michel	PCT	KIMONGO
02	Mouanda Jean Jacques		
03	Mahoungou Massila née Mananga V.		
04	Mboungou Lékoba Bertrand Ulrich	RDPS	
05	Ngoma Kionga Paul	UMP	
01	Ibouanga Bouckedy Strocofh Francy	Indépendant	MOUTAMBA
02	Ngot Valentin	MAR	
03	Tombet Mavoungou	PCT	
04	Poumba Dominique	Indépendant	
01	Mivoni Jean Omer	PCT	YAYA
02	Mbani Jean Valère	UMP	
03	Makaya Dieudonné	Indépendant	
04	Tsoumou Pierre Abélard		
01	Létoki Makita	DRD	MOUNGOU-NDOU NORD
02	Biyot Jean Romain	PCT	
03	Lengoma Dieudonné	PRDC	
04	Lindoubi Jean Pierre	MAR	
01	Litengo Kongon Simon	MAR	MOUNGOU-NDOU SUD
02	Mabita Jean Claude	MCDDI	
03	Koua Alphonse	Indépendant	
04	Saya née Niongo Julienne	PCT	
01	Niama	PCT	MAKABANA
02	Nzikou Narcisse Martin		
03	Ndinga Jean Aimé		
04	Koukengé Solange Blandine		
05	Mountou Isabelle		
01	Yéké-Kokolo Jean Baptiste Boniface	PCT	LOUVAKOU
02	Mouanda née Mad Tsona Céline		
03	Kioungou Célestin	UPADS	
04	Doumbi Eméry	Indépendant	
05	Ngouma Jean Sylvain	MAR	
01	Nkouka née Manganga-Yogo M.	PCT	DIVENIE
02	Bavika Georges		
03	Nzenguélé Prosper Kévin	RDPS	
04	Massimba Claude Etienne	Club 2000 PUR	
05	Moukoukou Sidoine Romaric	UPADS	
01	Ilélé Roch	DRD	BINDA
02	Dzenguélé Maurice	PCT	
03	Lépoukou Frédéric	indépendant	
04	Ngouedy Makita Jean Noël		

01	Lissouba Gabriel	UPADS	**MAYOKO**
02	Lingouala Gaspard	Indépendant	
03	Woko Michel	PCT	
04	Manfoumbou Moddy Armand.	Indépendant	
01	Doukaga Destinée Herméla	FP	**NYANGA**
02	Ignoumba Evariste		
03	Ndongo Nathalie Francine		
04	Bigala Jacques		
01	Koumba Justin	PCT	**BANDA**
02	Pemba Eugénie		
03	Ibinda Christian Urbain		
04	Bitanga André	PCAP	
01	Ndombolo Pouna Joseph	PCT	**LONDELA-KAYES**
02	Mboumba Nzoussi Vouendé Fréderic	Indépendant	
03	Bakou Jean Pierre	UPADS	
04	Mabika Nanitélamio Célestin	PCAP	
01	Moukouanga Hubert	Indépendant	**MOSSENDJO Arr. 1**
02	Kongui Edith Lucie		
03	Sanza Pierre		
04	Mounguinda Balingui Augustine		
05	Mapaha Elisabeth	UPADS	
06	Paka René		
07	Ibonna Julienne		
08	Tombet Daniel		
09	Bokongou Ngoyi Déberno Sinclair	PCT	
10	Mavoungou Georges Adrien	Indépendant	
11	Missengué Martin	RDPS	
12	Manguila Ngoulou Constant P.	CPR	
01	Ngouloubi Savi Erick Blaise	Indépendant	**MOSSENDJO Arr. 2**
02	Ndouna Wavelandouh HI M.C.		
03	Maloula Nzambi Albert		
04	Malombé Victor		
05	Macaya Lionnel Roland		
06	Nguélé Lamyr	PCT	
07	Mbobi Maurice		
08	Nguélé Germaine		
09	Boungouanza Emmanuel	UPADS	
10	Bouaka Judith Gladyce		
11	Tsalanbienzé Joseph	Indépendant	
12	Ilendo Pascal	RDPS	
13	Tété Olivier	PRL	
01	Nzaou Félicien Dieudonné	UPADS	**DOLISIE Arr. 1**
02	Ngouemo Barbes		
03	Ngouma Ngoubou Charles		
04	Nzoungou Angelique		
05	Mabika Albert		
06	Makila Edith Françoise		
07	Gnagna Freddy		
08	Nguimbi Pierre Michel	PCT	
09	Goio née Makouakoua Alphonsine		
10	Nguimbi Makosso Rodrigue Ghislain		
11	Inzoungou Massanga Zely Pierre	MAR	
12	Koumba Antoine	DRD	
13	Landout Bayounguissa Anne Thècla	Indépendant	
14	Bitsi Claudia	PRL	
15	Koufika Moussoungou Eugène	Indépendant	
16	Poungui Alphonse François	MCDDI	
17	Mombo Brice Aimé	MDD	
18	Nzila Ngoma Alain Richard	MDP	
19	Mouélé Bibéné Hugues Gervais	Indépendant	
20	Manavingana Hugues	RDPS	
21	Mvouezolo Boueya Benjamin Lézin	Indépendant	
22	Louboungou Wilfrid		
23	Mibima Durand	Club 2002 PUR	
01	Boussou Diangou Joseph Adam	UPADS	**DOLISIE Arr. 2**
02	Nzaou Tsimbi Célestin		
03	Paka Ninga Elodie Ghislaine		
04	Matsouélé Jean		
05	Bissahou Philomène		
06	Ngoma Pierre Vincent		
07	Mahinga Michel	PCT	**DOLISIE Arr. 2 (Suite)**
08	Awandza Gilbert		
09	Dibouilou Paul Adam	MAR	
10	Bemba Josiane Christie		
11	Kikessi Rével Christian	Indépendant	
12	Bouita Moutassi Al		
13	Mboungou Jean Luc	RDPS	
14	Mboko née Moussavou Joséphine	PRL	
15	Bangola Jonathan	MDP	
16	Tsatsa Mboumba Yves	Indépendant	
17	Ngoma Martin	DRD	
18	Dibala Mbota Aurélien	Indépendant	
19	Mahoungou Nzingou Eric		
20	Koussikana Marcel		
21	Mouyéni Alain Bojac		
22	Diokouandi Yves Fernand		

III- DEPARTEMENT DE LA BOUENZA

01	Nzomono Macaire	Indépendant	**MFOUATI**
02	Ngouya Jean Pierre		
03	Mbambi Julien		
04	Kilonda Félicité	RDPS	
05	Mouanguissa Samuel	Indépendant	
06	Loubanda Léon		
01	Sibaly Jean	PCT	**KINGOUE**
02	Moualessébo Auguste	Club 2002 PUR	
03	Ngandoumou Fidèle	Indépendant	
04	Kimpé Antoine		
05	Lembé Agnès		
01	Kalla Marcel	PCT	**MABOMBO**
02	Moukounou Henri		
03	Mboungou Bimbéné Jean	RC	
04	Matongo Adrien	UFD	
05	Loukinza Marius	PR	
01	Bati Benoit	PCT	**TSIAKI**
02	Mpou Pierre		
03	Mpouélet Benoit	UPADS	
04	Mbama Joseph	Indépendant	
05	Kaya Pouki Célestin		
01	Banvidi Antoine	Club 2002 PUR	**BOKO-SONGHO**
02	Balemvokila Sainte-Anne Marie		
03	Matondo Christian Arnaud	UR	
04	Baniafouna Adelphine		
05	Mbanzoulou Eugène	PCT	
06	Banani Vincent	Indépendant	
01	Lemba Pascaline Lilas	UPADS	**LOUDIMA**
02	Loembet Jean Royal		
03	Mouanda Kitsinga Ralcoh Donatien	Indépendant	
04	Kinani Martial		
05	Mampassi Philémon	PCT	
06	Mandigou Antoine	PCAP	
07	Nzila Nguimbi	Indépendant	
08	Moulassi Daniel	CPR	
01	Ndzouzi Gouama Honorine	PCT	**YAMBA**
02	Mboungou Alphonse		
03	Hima Myalou Joly Dieudonné	Indépendant	
04	Mouaba Béry Freddy		
05	Kala-Kala Benjamin		
01	Mboussi Ngouari Michel	MNLC	**MOUYONDZI**
02	Niama Maxime		
03	Seyé Bena Mikolo	Indépendant	
04	Missakou Yves Roger		
05	Mboungou Edouard	PCT	
06	Bambi Briand	CPR	
07	Kombo Gala Germain	UPADS	
08	Maboumina Ngouama	UDLC	
09	Bomby Kickouama Hortense	Indépendant	
01	Ngaka Pierre	Indépendant	**KAYES**
02	Kouvoukana Victor		

03	Kouanda Jean Luc	UPADS	**KAYES (Suite)**
04	Makani Stanislas	PCAP	
05	Mansangama Boubaka	PCT	
01	Ngabélet Auguste	Indépendant	**MADINGOU District**
02	Mabika Alain Roger		
03	Kanza Jean	PCT	
04	Nianda Antoine	Indépendant	
05	Mounkassa Joseph	UPADS	
06	Mouangou Jean Fulgence	Indépendant	
07	Niari Passi Dira Rostand	RC	
01	Moungala Denis	Indépendant	**NKAYI Commune Arr. N°1**
02	Mboumba F. Aimé		
03	Miantouloulou Biédi Arman Ghislain		
04	Malounguidi Flore		
05	Bidounga Alphonse	UPADS	
06	Simba Jeanne Marthe		
07	Mankessi Eugène		
08	Mandounou Jean Hervé	PCT	
09	Moungondo née Moukoula Victirine		
10	Moukoko Jean Claude		
11	Babandissa Georges	PRL	
12	Moussoki Appolinaire	MCDDI	
13	Mabiala Victor	UDLC	
14	Mambouéni Clément	URDC	
15	Nsoni Théodore	Indépendant	
16	Ndelli Joachim	UR	
17	Goma Emmanuel Jean François	RDPS	
18	Moufouama Dieudonné	Indépendant	
19	Tsika née Dongou Mouémé Cathérine	PCAP	
20	Missouémé Gaston	Indépendant	
21	Kibila Auguste		
22	Mboungou Jean Claude	UFD	
23	Pouho Régis	Indépendant	
01	Mankou Aimé Vincent	Indépendant	**NKAYI Commune Arr. N°2**
02	Dilou Ngoma Samuel		
03	Sélemba Bissalou Manuel Hermanne		
04	Koffi Kissengo André		
05	Mampassi Gaston	PCT	
06	Akouélé Joëlle Emmanuelle		
07	Kokolo Ngoyi Yvon Serge Alain		
08	Kamba Joseph	UPADS	
09	Matsanga Mapessi Joséphine		
10	Mboungou Ndamba Philippe		
11	Kaya Gaspard	UDLC	
12	Banza Jean Christian		
13	Batomissa Malanda Michel	UR	
14	Mbika née Mponi Victorine		
15	Mboungou Alain Médard	UFD	
16	Nsika Edouard		
17	Mboungou Michel Alain	Indépendant	
18	Miamingui Roger Daniel		
19	Kondi Marc Delphin	MAR	
20	Makana Joseph	MCDDI	
21	Mbélélo Albert	Indépendant	
22	Malonga Guy D'Orly	PULP	
01	Ndiki Mampaka Christophe	Indépendant	
02	Mamoni Julienne		
03	Boungou Madecko Pierre		
04	Mbéri François		
05	Boutandou Marie Viviane		
06	Poungui Ange Edouard	UPADS	
07	Biéiri Chantal		
08	Gouacka Guy Mesach Bienvenu		
09	Pambou Ngoko Flore		
10	Bakoumina née Nkoussou Simone	PCT	**MADINGOU Commune**
11	Nguimbi Désiré		
12	Niangui Léonie		
13	Sita Pierre André	Indépendant	
14	Kibouilou Pierrette		
15	Bimbéni Maurice	Club 2002 PUR	
16	Ngoma Guy Noël	Club 2002 PUR	**MADINGOU Commune (Suite)**
17	Loufouma Kimbinda Ephram	RDPS	
18	Bazabissa Sémi Gilles Darcy	URDC	
19	Kayath Aimé Christian	Indépendant	
20	Batila Marcel	PULP	
21	Makélé Bafouka Romuald	Indépendant	
22	Ngabouma Alain		
23	Makélé Kinkouma Jean Clément M.		
24	Ndoulou Bouanga Roger		
25	Boungou Tony William Magloire	MCDDI	

IV- DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU

01	Bouna Augustine	Indépendant	**ZANAGA**
02	Mazapamba Odette Ghislaine		
03	Moudani Jean Florent	RC	
04	Liga Jean Baptiste	PCT	
05	Madzamfouna Hyppolite	Indépendant	
06	Ngangui Japhet Jocelyn		
07	Madzou Moussaka Ferdinand		
08	Ngouonimba Emilie		
09	Ntsibat Patrict Robert		
01	Opembé Jean Marie	Indépendant	**BAMBAMA**
02	N'Gouaka Fidel		
03	Madzou Casimir	PCT	
04	Ngoubili Léon	Indépendant	
05	Mietté Jules		
06	Ngolali Ngoubili Gilles Placide	PCAP	
07	Tsoumou Moukassa Adrien	UPADS	
01	Andziba Epouma Jean Marie	Indépendant	**KOMONO**
02	Bita Sylvain		
03	Léké Maryse Raphaëlle Christiane		
04	Moukassa Ela Lucie Mithe		
05	Ngouomo Tsiba Valérie		
06	Moukassa Ngouaka	UPADS	
07	Mayoko Obissa Edouard	Indépendant	
08	Moukolo Cédric Martial		
09	Tsiba Maurice		
01	Okabando née Kaky Sylvie Viviane	PCT	**MAYEYE**
02	Mouaya Jean Jacques		
03	Mabiala Diélé Patrick Théodin	Indépendant	
04	Moungala Bernard	URC	
05	Ngazou André	Indépendant	
06	Moussiti Bernard	UPADS	
07	Mafoumbou Jean Pierre	Indépendant	
08	Mouyoyi Ihoungou Daniel	RDPS	
09	Mboukou Kimbatsa née Goma Irène M.	MAR	
01	Ngoto Jeanne Emilie née Mylondo	PCT	**SIBITI District**
02	Mouélet Jean Henri		
03	Mabiala Jean Flavien		
04	Essebendo Okoutoua Brigitte		
05	Ongotto Jacques	Indépendant	
06	Ngangoye Joseph		
07	Ngoma Ngouama GA		
08	Ikounga Eugène		
09	Ngoma Nguimbi Romuald		
10	Kaboul Mahouata Michel	UPADS	
11	Moulé Théophile	Indépendant	
12	Mboungou Jacques		
13	Pandi Joseph		
01	Mouamba Clément	PCT	**SIBITI Commune**
02	Lékoundzou Emilienne Charlotte		
03	Missié Saya Jean Pierre		
04	Nanah Célestine		
05	M'Bama Alphonse		
06	Kimbembé Jean Léandre	Indépendant	
07	Ngono Tsiengué Dina Blanche		
08	Mvouli stève Jadh		
09	Nzoumou Milène Nicolas		
10	Niati Jean Pierre		
11	Nyamba Anicet Guy Pierre		

12	Ngoma Mouélet Prime	Indépendant	SIBITI Commune (Suite)
13	Mandila Paule Clémentine		
14	Moussita Mouanda Jean Louis		
15	Moukassa Bouna Audrey Scholastique		
16	Boundzanga Jean Théodule	UPADS	
17	Gamassa Blaise Franck Lucas		
18	Madingou André Paul Dieudonné	Indépendant	
19	Mboungou Bilong' Eugène	La Chaîne	
20	Mbou Sambala	Indépendant	
21	Ndékou Jean de Paul Bonaventure		
22	Madingou André	Club 2002 PUR	
23	Hobié née Mampouya Marie Nelly	Indépendant	
24	Ondouma Dieudonné		
25	Saya Albert Presley		

V- DEPARTEMENT DU POOL

01	Matoumby Adéodat Jackson	RC	BOKO
02	Loussala Roland		
03	Makenda André	Indépendant	
04	Minimbou Cyr Anicet	PULP	
05	Kouloumbou Marie Jeanne	PCT	
06	Malonga Bitouala Romuald		
01	Nganongo Paul	PCT	NGABE
02	Itsilambia Séraphin		
03	Elombo Ngala Véronique		
04	Ngangoué Mick Ngalvain	Club 2002 PUR	
05	Gangouo Michel	UFD	
01	Ebina José Cyr	PCT	IGNIE
02	Nkaba Philibert		
03	Itsali Gervais	RC	
04	Enko Mbalawa Ernest Vianney	UFD	
01	Matondo Rosalie	PCT	LOUMO
02	Loussilaho Nzadzoko Paul		
03	Mihambanou Josué	CERDP	
01	Mayambi Alphonse	Indépendant	LOUINGUI
02	Baka Dia Nkouka Gaspard		
03	Kady Alain Hébert		
01	Kifoua Joseph	PCT	KINKALA Commune
02	Kandza Fidèle	Indépendant	
03	Boukaka Jeanne Pélagie		
04	Samba François		
05	Kouatouka Antoine		
06	Nzalabantou Albert		
07	Mpandzou Adèle		
08	Mbemba Basile		
09	Langui Talavantsi Arnaud		
10	Bidié Banzouzi Lié Lambert	PULP	
11	Bitsoumanou Zabouna Félicité	Indépendant	
12	Sassou-Nguesso Andréa Carole		
13	Malanga Arnaud Valère David		
14	Bauvite Yombo First Kameyralle		
15	Hounounou Hubert Lardys		
16	Bouesso Auguste	Club 2002 PUR	
17	Mouanga Guy Marcel	DRD	
18	Fylla Saint-Eudes Nicéphore A. Thomas	PRL	
19	Cissé Aminata Sophie Valérie Ella		
20	Mvouanga Edwige Laure Duchesse		
21	Mouanga Marie Venance		
22	Malonga Jean Paul		
23	Mianfouna Julien		
24	Loubota		
25	Bitsindou Fabrice		
01	Mensah Sassou Nguesso Stella	PCT	KINTELE
02	Mfira Pascal		
03	Nganongo née Nkoli Rosaline Blanche		
04	Ngabia Arsène Didier		
05	Ngatsé Ngouembé Gervais		
06	Okamba Thierry Roch		
07	Oboussiki Daniel		

08	Ntessa Corentin Cyriaque	PCT	KINTELE (Suite)
09	Ngoma Prolet		
10	Okogna Bienvenu Martin		
11	Ambapot Doris Sylvia		
12	Otsoa Edith		
13	Keita Okombi Jules philippe		
14	Nganguia Magloire		
15	Okimbi Marie Michel		
16	Ebnoua Bénédicte		
17	Nzonza Jacques		
18	Ikapi Omer Bruno		
19	Ndongo Alphonse		
20	Ikapi Evariste Alfred	Indépendant	
21	Ngnamikana Francis Davy		
22	Nkodia Irène Lydie		
23	Ndinga Roger	PULP	
24	Ngowani Maurice	MCDDI	
25	Mata Patrick	Club 2002 PUR	

VI- DEPARTEMENT DES PLATEAUX

01	Tsalissan Okombi Digne Elvis Lothar	UMP	NGO
02	Nguempio Gérard		
03	Andoyellé Ferdinand	PCT	
04	Ntsoun Ngakoua Fulgence		
05	M'Viri-Sosso Hondjuila Franstévi	UPDP	
01	Ngoulou Boniface	DRD	DJAMBALA District
02	Miontsou Enide Rociane		
03	Ebao Sébastien	UFD	
04	Oualiaque Jacques	PCT	
05	Tsiba Oyanas Ynes Tonie Ulrich	Indépendant	
06	Mbé Martin	Club 2002 PUR	
01	Nguié Paul Stanislas		GAMBOMA District
02	Foutika née Mpombolis		
03	Ngaloy Gouala André	PCT	
04	Akouala Blanche		
05	Atipo Mesmin		
06	Ngatayo Georges		
07	Ngalékia Ngokaba S.		
01	Mangonda Gaspard	PCT	MPOUYA
02	Mboulou Stéphie Raynica		
03	Likibi Angoli Thomas Orphée		
04	Ikourou Yoka Angadzi Pauline		
05	Elion Arsène Venslace Daguy		
01	Oko Jean Bruno	PCT	OLLOMBO
02	Itoua Henriette		
03	Moockogakegni Péa		
04	Mouabé Dinga Isabelle		
05	Oba Camos	Club 2002 PUR	
06	Osséré Ondongo	PCAP	
01	Odembi Jean François	PCT	ALLEMBE
02	Oko Jean		
03	Okanda Michéline		
04	Andzila Albert	Indépendant	
05	Etaboloyé		
01	Oba Apounou Gabriel	PCT	ABALA
02	Mbossa Joseph		
03	Obambi Paul Michel		
04	Efirilo Galekoua Mathias	Indépendant	
05	Bossi Gabin		
06	Mouélé Isséma Esséna		
01	Ampiémé François	PCT	LEKANA
02	Bongo Dominique		
03	Nguila Rapha	Indépendant	
04	Ngambou Jean Claude		
05	Kassini René Wilfrid	UFD	
06	Galiba Madzou Rose Nicole	Indépendant	
01	N'gokouba Paul	PCT	MBON
02	Okouétouna Fidel		
03	Bonga Pierre Pedro	UFD	

04	Abia Paul	UFD	**MBON (Suite)**
05	Ngama Joseph	DRD	
01	Gandzien Lucien Romuald	PCT	**ONGOGNI**
02	Koumou Alphonsine		
03	Mongo Pierre Clovis		
04	Ngala Henriette		
05	Ondélet François		
01	Ondzé née Gambolo Bernadette	PCT	**MAKOTIMPOKO**
02	Ibara née Issongo Véronique		
03	Pana Gilbert		
04	Lembinbda Célestin		
05	Elenga Emmanuel		
01	Onsuené Séraphin	UFD	**DJAMBALA Commune**
02	Amouna Eugène		
03	Ntouri Balthazar		
04	Elouo Suzanne		
05	Mvouri Jaurès Arnold		
06	Ngalédzi Eugénie		
07	Ngouonimba Karl		
08	Obalanga Madeleine		
09	Mpioh Emmanuel	PCT	
10	Yala Placide		
11	Inko Ntsoueya Germaine		
12	Itoua Clément Sosthène		
13	Allakoua Marius Ludovic		
14	Nkouka Ntsakabi Michel		
15	Ngatsibi Aymar		
16	Mpio Bertrand Brice	Indépendant	
17	Egnan Mathias		
18	Bay Eugenie		
19	Oyino Tsuini Karl	DRD	
20	Nkolo César		
21	Abandzounou Djeams Simplice	Indépendant	
22	Ngoulou	UMP	
23	Ayono Michel	Club 2002 PUR	
24	Kobakani Auguste	UPDP	
25	N'Tsiba Jules Antoine	MCDDI	

VII- DEPARTEMENT DE LA CUVETTE

01	Itoua Emmanuel	PCT	**OWANDO District**
02	Ibéaho Gabriel		
03	Itoua Onguelet Anatole		
04	Okomba Obongo		
05	Ngouabé Niélenga Olga D.		
06	Pomba Péa Amélie		
07	Iloki Roland		
08	Obenda Christine		
01	Ekondi Fulbert	PCT	**TCHICAPIKA**
02	Mayoké Emmanuel		
03	Nyanga Marie Juliette		
04	Itoua François Médard		
05	Iloki Eméri		
06	Iloy Emilienne		
01	Ekobo Boniface	PCT	**MAKOUA**
02	Elenga Gabriel		
03	Makaya née Obengui Kadie Pierrette		
04	Okombi Jean Daniel		
05	Okamba Ikouano Germaine		
06	Owassa Ondia Joseph		
07	Evouka M'Bandza Aymar Yves	RDPS	
01	Mowellé Maurice	PCT	**LOUKOLELA**
02	Antsouaneyi Alexis		
03	Ewanga Georgine		
04	Olandzobo Eudoxie Gisèle		
05	Londzabéka Engaï Léna	Club 2002 PUR	
06	Nganongo Frédéric		
01	Ngomot née Ndombi Agathe	PCT	**NGOKO**
02	Ondongo Abraham		

03	Otouba Pierre Nicaise	PCT	**NGOKO (Suite)**
04	Tsangabira Cécile		
05	Dambédzet Marie Magloire	Indépendant	
01	Ndé Pierre	PCT	**OYO District**
02	Ibovi Jeanne		
03	Mbéré Emmanuel		
04	Ikiémi Koumou Henriette		
05	Opina Albert		
06	Tsimna Louis		
01	Ebalé Sylvain	PCT	**MOSSAKA**
02	Bopoumbou Jean Marie		
03	Bawolo Okala Laure		
04	Otséké Bonioko Serge		
05	Mandoungou Madingué Rose		
06	Likanabéka Chantal Lili	Indépendant	
07	Ngoya Christian Smaeguhel		
08	Mondzo Fran		
01	Mékoyo Gabriel	PCT	**NTOKOU**
02	Ehouboutou Chantal		
03	Oyéké Ipemba Rufin		
04	Péa Yvette Béatrice		
05	Emvoulou Blandine Judith		
01	Elondza Barthélemy	PCT	**BOUNDJI**
02	Ibara Lékassi née Nonaulth K. Linda		
03	Ivouma Odette		
04	Olandzobo François Joseph		
05	Okiemba Emile	RDPS	
06	Ambiéro Guy Guillaume	RDD	
01	Bockandza Paco Fréderic Lambert	PCT	**BOKOMA**
02	Boléko Marie		
03	Souki Sylvain	Indépendant	
04	Moukongolo Célestin	PRL	
01	Yoka Gaston	PCT	**OYO Commune**
02	Obou Madeleine		
03	Obendza Jean Marie		
04	Boyembé Alexandre		
05	Nguesso Maurice		
06	Iloki Scholastique		
07	Okiéli Romain		
08	Lébalé Pascaline		
09	Ondongo Aurélien Joseph		
10	Ningoloko Dieudonné		
11	Ongagna Alphonse		
12	Oyindou Ngala Aldran		
13	Kanga Fidèle		
14	Essomann Andzala Stévie Jobelle		
15	Ngokouba Alexandre		
16	Nguesso Patrice		
17	Man Mankouri Annaise Célémine		
18	Mbongo Eugènie Valse		
19	Ololo Rose Bernadette		
20	Dissivouloud Armand Roger		
21	Opiba Placide		
22	Angono Bruno Wenceslas	Club 2002 PUR	
23	Ngakosso Ludovic		
24	Ibara Virginie		
25	Nganongo Guy Narcisse		
01	Okongo Clément	PCT	**OWANDO Commune**
02	Okomba Atta Alphonsine		
03	Ebolo Emmanuel		
04	Koumou née Okemba Rosine Bernadette		
05	Ondongo Boniface		
06	Lalos Lalois née Bondo Jacqueline		
07	Elenga Ekobo Michel		
08	Goténé Jacqueline		
09	Ewolouma Pierre		
10	Ewognangué Tcheino		
11	Okouango Victor		
12	Kibat Jean David		

13	Yhombi-Opango Jean Jacques Serge	RDD	**OYO Commune (Suite)**
14	Ibara Alphonse		
15	Omboumahou Imongui Victorine		
16	Oboura Lambert		
17	Pourou Antoine		
18	Apendi Isabelle Eudoxie		
19	Ibambi Dominique		
20	Issoko Norbert		
21	Ingoba Emilienne		
22	Ondzé indéry Isabelle Romaine	Indépendant	
23	Ekandza Flores-Lucien		
24	Ifoko Gaston	Club 2002 PUR	
25	Embenga Clarisse		

VIII- DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST

01	Kentoula Jean Serge	Indépendant	**EWO District**
02	Ngambali Pierre		
03	Akoua-Ngandy Gislain Franck		
04	Oba Gaston	PCT	
05	Kénamicky Jean Félix		
06	Onounga Angélique		
07	Asie Dominique	Indépendant	
08	Afoua Michel		
09	Eléna Jean Marie		
10	Otélé Romuald		
11	Ayayi Bienvenu	MAR	
01	Eyéni Richard	PCT	**OKOYO**
02	Golengo Victoire		
03	Mbélempou Ngahyla		
04	Engoumba Pauline	Club 2002 PUR	
05	Oyali Martin	ACCORD	
06	Ekouori Brigitte Aimée		
07	Ovaga Jean Daniel	Indépendant	
08	Odzaga Julienne Béatrice		
09	Ngakoué Alphonse		
01	Bininga Aimé Ange Wilfrid	PCT	**EWO Commune**
02	Kandza Simplice		
03	Ngaledoumi Pauline		
04	Ngali Bertille		
05	Awolingoli Guillaume		
06	Ngolo Nazaire		
07	Kébi Angélique		
08	Tsila Jean Bosco		
09	Hompérat Jean Louis M.		
10	Nkoundji Béla Pierre		
11	Assomoyi Justin		
12	Boya Blaise Bienvenu		
13	Ngouona Monique Xavière		
14	Awassa Charles		
15	Otélet Tiburce		
16	Angonga Babéla		
17	Ngapoundzou Noël		
18	Ngoubou Guy Robert		
19	Ngoya Jean Mesmin		
20	Ewandi Babéla Colette		
21	Ayayos Talbot Régis	Indépendant	
22	Oboulhas Nguina Angéla Ines		
23	Akono David-Isaac	PRL	
24	Bangui Marie Bruno	Indépendant	
25	Mbongo Mathias	MCDDI	
01	Lékoyi Dominique	PCT	**ETOUMBI**
02	Angara Anselme Herman		
03	Opango Antoinette		
04	Lémany Doris		
05	Obié Jérôme Timoléon	Indépendant	
06	Ekomika estella Alida		
07	Waniki Junior Jemaël		
08	Assouet-Epoba Christophe	PCAP	

09	Ontsima Gaspard	Indépendant	**ETOUMBI (Suite)**
10	Ntsono Béatrice	Club 2002 PUR	
01	Opimbat Léon Alfred	PCT	**MBOMO**
02	Mbémi Guillaume		
03	Mbéla Maurice		
04	Akambo Urbain Léon		
05	Takamiyo-Balibe Cathérine	Indépendant	
06	Ohima Rostine		
07	Odouma Willy		
08	Kabikissa Guy Sosthène	PCAP	
01	Bongho Nouara Christ	Indépendant	**MBAMA**
02	Okondza Julien		
03	Ayo Misère Davin	DRD	
04	Mouélé Serge Hubert	PCT	
05	Lékoulombissa Daniel	Indépendant	
06	Osséké Bruno Noël		
07	Kékouomi Jacques		
08	Bambvov Kenkouono Mayes		
01	Hobié Thierry	PCT	**KELLE**
02	Ahoungou Jean Gaspard		
03	Ondoukou Bienvenu Francis		
04	Alombangoye Augustine		
05	Mbélé Jean Didier	Indépendant	
06	Ondendé Ndassia R. Sametone		
07	Apissi Dieudonné		
08	Lébiki Gaston	PCAP	
09	Hossié Dieudonné	Indépendant	

IX- DEPARTEMENT DE LA SANGHA

01	Assé-Madjem Andoche	PCAP	**SEMBE**
02	Dapéa Pamphile		
03	Méné Géneviève		
04	Lakouzock Aimé Félix	PCT	
05	Akolbouth Destin		
06	Gogom Mathurin	Indépendant	
07	Mindjaze Alain	UPADS	
08	Dabah Calvin	MCDDI	
01	Mendo Rolly	PCT	**NGBALA**
02	Siéma Tahoua Justin		
03	Djadep Jacques Chirac		
04	Yétina Narcisse		
05	Zong Mann Lambert	Club 2002 PUR	
06	Bakola Urbain	MCDDI	
07	Gnague-Kom J. M. Papy	CODEMA	
08	Gouadem Gildas Aom	RDPS	
01	Panzo née Ehoua Henriette	PCT	**SOUANKE**
02	Akouélakoum Emmanuel		
03	Biloa Patrick Guy		
04	Boula Métoul Sandrine		
05	Mbané Apané Bouzoffy		
06	Souka Hortense		
07	Edjel Norbert		
08	Akoul-Nzé Lockas		
09	Ebong Andou Médard		
10	Bimba Jean Marie	PRL	
01	Nandizo Roch Brice	PCT	**MOKEKO**
02	Zébengou Mathieu		
03	Zébéné Jonas		
04	Zyboth Marf Claudell		
05	Foupe Michel		
06	Missambo Jean Louis		
07	Maya Nazola Armand		
08	Mékilick Dieudonné	PCAP	
09	Emanne Roger Wilfrid		
10	Doumo Joseph Désiré	Indépendant	
11	Ebisséboth Aurélien Joseph	MCDDI	
01	Molébanda Pierre	PCT	**PIKOUNDA**
02	Bototo Nganga Laurent		
03	Ewounga Gabriel		

Site:www.lepatriote-congobrazza.com : E-mail : lepatriotecongo@yahoo.fr

04	Ekapamba Paul	PCT	**PIKOUNDA (Suite)**
05	Mitéma Juscard Bienvenu	Indépendant	
06	Bokandzambé Mathias		
07	Ngoyi Lechime Avenel R.	Club 2002 PUR	
08	Ibatta Jean Marie	MCDDI	
01	Poumaly Bakary Athy	PCT	**KABO**
02	Tchitoula Kando Eliane Diane		
03	Ataba Luc	RC	
04	Avoungui Henri Sosthène	Indépendant	
01	Lépaye Okélet Marcel	PCT	**POKOLA**
02	Ngombé Ngala Ida Judith		
03	Kouffa Grégoire		
04	Kizot Mouaboum Emma Ghislaine O.		
05	Mounani François		
06	Manguélé Françoise		
07	Ondongo Hervé Cyrille		
08	kombélé Cyr Rodrigue		
09	Kaba Bindouo Théodora		
10	Ibarassongo Rodrigue		
11	Olandzobo Brice		
12	Mombo Gabril		
13	Méking Bomatha Bengone Herman		
14	Egnio Modeste		
15	Ebuty Menghat Nicolas Thierry Alain		
16	Ngouala Serge Richard	Club 2002 PUR	
17	Oundoubi Alain		
18	Nzila Magalie		
19	Mendo Pierre		
20	Oyika Bienvenu	MCDDI	
21	Okemba Emick		
22	Ntsoukoula Celin		
23	Okemba Elenga Brice Bruno	RDD	
24	Lengo Prosper	PRL	
25	Mantingui Victor	RDPS	
01	Ketta M'Banguid Alain	PCT	**OUESSO Arr. I Nzalangoye**
02	Bodzock Djamezock Henriette		
03	Alangamoye Benoit Bakary		
04	Ndoumba Jacques		
05	Bopocka Opétul santu Salgao		
06	Kombo née Pahou Evéline		
07	Ackabo Roland Bruno		
08	Bodzola Nicaise		
09	Mbot Christian Serges		
10	Maguessa Ebome Ghislain Thierry	Indépendant	
11	Bee-Metsakam Scalen Dival		
12	Baya Magalie Duval		
13	Momba Samory Aimé	PCAP	
14	Ewassa Guy Fidel Ondzomba		
15	Obendza Guy Macaire	PULP	
16	Bitéké Massika Marie Brigitte		
17	Ngouobi Jean Bernard	Indépendant	
18	Loemba Landry		
19	Niamazock Paul		
20	Liémessing née Mokoni Marie Thérèse		
21	Dira Iloy Armel		
22	Kouffa Avice Courol	Club 2002 PUR	
23	Kotolongo Barthélemy	Indépendant	
01	Okoko née Doukouro Angèle	PCT	**OUESSO Arr. II Mbindjo**
02	Métoul Georges		
03	Dong Adama Charlotte		
04	Mindio Judith		
05	Sidobé Armel		
06	Abotissenque Denise		
07	Ngokana Raphaël		
08	Ketter José		
09	Adjouof Paulette		
10	Ewolo Nanette Dany Rachel	Indépendant	
11	Mébi André Florent		
12	Gidas-Mandoum Jean Julien		
13	Mogaz Jean Garonard		
14	N'Goma Moussolo Michel	Indépendant	**OUESSO Arr. II Mbindjo (Suite)**
15	Bissiko Lié Ghislain Alias	PCAP	
16	Mandoum Romuald		
17	Goack Mezes Patrick	PCT	
18	Goubou Méhouaboth Adeline	Indépendant	
19	Poundzol Bien-Juge		
20	Dali Blanchard	PRL	
21	Eloum Dieudonné	MCDDI	
22	Nabodébé Gilbert	UPADS	

X- DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA

01	Ossey Clémence	PCT	**BOUANELA**
02	Mackendza Jean sylvain Roger		
03	Moelle Val	CPR	
04	Managou Hippolyte	URC	
05	Mongaul Barrael Vincent	PRL	
06	Egnoukas Nathalie Roseline	ADECO	
01	Ngondzia Guy Patrick	Club 2002 PUR	**DONGOU**
02	Balobolé Jean Pierre		
03	Mangola Natacha Augustine		
04	Kondo Ndossa Antoine	PCT	
05	Mandzombo Christian Prince		
06	Obéli Françoise		
07	Dzassouka Guy Richard	ADECO	
08	Foumbethé Herlin	Indépendant	
01	Nangho Yedh Guy Anicet	PCT	**BETOU**
02	Modjia Jules Isaac		
03	Lissango Gaston		
04	Manzobo Ambroise		
05	Doya Jean Luc	Indépendant	
06	Kélé Rodrigue Davy		
07	Béda Charlie Zoé		
08	Ngangny Joseph		
09	Noumazalaye Ilounga		
01	Manzandé Roch Emmanuel	PRL	**LIRANGA**
02	Akoli Bombonzi Oscar		
03	Backoly Bayack Pierre	PCT	
04	Lépourou Jacquéline		
05	Mossomélé Bruno	Indépendant	
06	Koumou Bienvenu		
07	Lékeyi Mbollo Fred Arnaud		
01	Mbondo Amedé	PCT	**IMFONDO District**
02	Mossa Basile Brice		
03	Ketté Jean Serge		
04	Likoko Wiclif	PULP	
05	Mangbendza Mounsaba Privas Davystel		
06	Sogueazo Ben Valentin		
07	Mikalo Urbain	Indépendant	
08	Zikito Lucie Chrislaine		
09	Zombé Maykala Godé		
10	Bokenzé Lucien		
01	Mankasséla Appolinaire	PCT	**EPENA**
02	Mbala Edith Dhiamiss	Indépendant	
03	Ekoté		
04	Moundzalo Malondo		
05	Bataito Remy Blanchard		
06	Kemenguet		
07	Obongo Foster Ernest	Club 2002 PUR	
08	Engbété Célestin	Indépendant	
01	Indélé Julien	PCT	**ENYELLE**
02	Bakoté Jean Fabien		
03	Ketté née Mokambo Annie		
04	Mboula Blaise Roger		
05	Tembé Saint Albert Fériole		
06	Massamadé Mboka Albert		
07	Bassega Nkouka Modeste Christian	Indépendant	
08	Sabo Médard Jean Sylvestre		
09	Mossina Jean Léonard		

01	Efototo Jean Faustin	PCT	IMPFONDO Commune
02	Koussambondzé Eva Curiace		
03	Mokoki Célestin		
04	Bognouwa Gisèle Emma		
05	Kala Rodrigue		
06	Ndongo Jeanne		
07	Manguelet Anicet Arsène		
08	Loubondou Simone		
09	Mbabé Honoré		
10	Botongo Bagne Stève	Indépendant	
11	Mokoumbou Marien		
12	Bobolo Faustin		
13	Bokouango Jean Pierre		
14	Maboké Hilaire		
15	Mouamoungoué Mireille Flore		
16	Botoka Mangobo Merlin		
17	Ebana William		
18	Mazaba Bénicia Merveille		
19	Massidza Ngolonga Patelian		
20	Maniobo Clotaire	Club 2002 PUR	
21	Peya Vincent		
22	Mabété Bernardin Germain	RDD	
23	Essomboka Kalana Guy Roger		
24	Guié Bienvenu	UFD	
25	Montolé Symphorien	Indépendant	

XI- DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

01	Ngouanou Pascal	Indépendant	MAKELE-KELE
02	Badiabo Joseph		
03	Nkounkou Joseph		
04	Kolélas Euloge Landry	MCDDI	
05	Babin-Guila Gilbert		
06	Boudzika Bonaventure	CDR	
07	Batéla Remy	Indépendant	
08	Maléla Soba Maurice Claude	PCT	
09	Salabanzi Gotran Amédée	RC	
10	Bikoumou Ndébani Estelle Laudesia	Indépendant	
11	Mapakou Linguissy Franck Michel	RDPS	
01	Mahoukous Idéoo Diop	Indépendant	BACONGO
02	Kolélas Taty Nathalie Marie Jésus		
03	Louvila Prosper		
04	Ntélombila Vierge		
05	Fylla Saint-Eudes Fabrice Donald		
06	Malonga Tsieya Nicole Irène		
07	Mbondzi Jean Baptiste		
08	Bondi Gisèle	MAR	
09	Batéla Alain Christian	CRDP	
10	Bilongo Maléka Lydie Chantal	RC	
11	Ngoma Nkounkou Rodrigue	RDPS	
12	Lounana Kouta Jean	PCT	
13	Milandou Brice Antoine	MCDDI	
01	Ondongo Gabriel	PCT	POTO-POTO
02	Opimbat Charlotte		
03	Eba Sylvain Raphaël		
04	Batondélé née Issambou Regina Chantal		
05	Andzembo Corine		
06	Ngakala Michel		
07	Batantou Bernard		
08	Bantsimba Dieudonné		
09	Elonda Dicko Rodrigue	Indépendant	
10	Sathoud David A.	PRL	
11	Mbimba Takoula Gerry Carell	Indépendant	
12	Thystère Tchicaya Jean Pascal	RDPS	
13	Mounguia Germain Deux	Indépendant	
01	Ingani Ines Nefer Bertille	PCT	MOUNGALI
02	Damba-Ngolo Octave		
03	Kébi Antoinette		
04	Ikiémi Constant Bruno Serges		
05	Ntsiété Honoré	Indépendant	
06	Oumba Moutsémo Christelle	Indépendant	MOUNGALI (Suite)
07	Nguédi Dédja lucrèche Mayick		
08	Puruehnce Bienvenu D'Antonie Ferreira	PRL	
09	Mounéa Dizangué Aya Gervine Mouger		
10	Ngoma Grille Ernest		
11	Moussodia Jean Didace Médard	PULP	
12	Wonga Aimé Christian		
13	Mvila Kanda Brigitte		
01	Ondzé Dominique	PCT	OUENZE
02	Awé Virginie		
03	Gakosso Guy Arsène		
04	Miakoutana Flore Brecette		
05	Moundélé Juste Désiré	Club 2002 PUR	
06	Kandapoko Yombo Jeanne		
07	Gouamba Ninon Pachel	Indépendant	
08	Kaba Mboko Prince Michrist		
09	Malanda Jean Jacques	PULP	
10	Ikama Ngouabi Marien	Indépendant	
11	Ngoma Sylvain		
12	Ngonkoli Rock S.	PCAP	
13	Okiéri Urbain Georges	Indépendant	
01	Lemboumba Ikia Sassou Nguesso Claudia	PCT	TALANGAÏ
02	Adoua Théophile		
03	Issongo Pauline		
04	Ouamba Joseph		
05	Matali Thérèse		
06	Ikia Ndé Odia Freddy César		
07	Ngakosso Patrick	Indépendant	
08	Attipo Ngapi Clesh	Club 2002 PUR	
09	Bomboko Irma Séverine	Indépendant	
10	Ikama Irma Nadège		
11	Okemba Ndzoumba Dominique Marlin	MRPC	
12	Eboundi Ikopoko Mbongo	UMP	
13	Mobanda Jean Hilm Depaul	MAR	
01	Miabéto Auguste.	Indépendant	MFILOU NGAMABA
02	Nakavoua Julienne		
03	Batoumissa Marc		
04	Ngoma Jean Enoch	PCT	
05	Nguié Dite Dzéli Germaine		
06	Mbéri Jacques	UPADS	
07	Bidié Biambemba Elbe Biscay	RC	
08	Malonga Philibert	MCDDI	
09	Ditédi Alphonse	URDC	
10	Mayindou Tadikila	Indépendant	
11	Mouamba Bibila Magmouth Louise		
01	Okemba Christian	PCT	DJIRI
02	Abolawé Guy Martin		
03	Ekéli Stevy	Indépendant	
04	Bonda Adélard Yvon	MDP	
05	Nganbangui Gilles Latran	Indépendant	
06	Salissa Georges	MCU	
01	Mamonéné Parfait Amedé	Indépendant	ILE-MBAMOU
02	Mouenobia Guy Sylvain		
03	Ngaleboni Valentine		
04	Bolébola Simplice Clotaire	PCT	
01	Loutounou Noël	Indépendant	MADIBOU
02	Mpéré Ngouamba Ambila Rudy S.		
03	Zékakany Fabrice Bienvenu	MCDDI	
04	Bansima Angélique	PCT	

XII- DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE

01	N'Dinga Alexis	PCAP	LUMUMBA
02	Bouity Berte		
03	Bobé Antoine Wilfrid		
04	Bouiti Viaudo Roland	MAR	
05	Potignon Ngondo Michelle		
06	Tall Ibrahim	PCT	
07	Mbia Christian		

08	Mbenzé Aimé Sylvestre	UPADS	LUMUMBA (Suite)
09	Louvosso Jean		
10	Mavoungou Makaya Ntoula Julienne	RDPS	
11	Packa Patrice Michel	Indépendant	
12	Missatou Louis Gabriel	Club 2002 PUR	
13	Dzimbé Fulbert	Indépendant	
14	Nzambila Ikobo Fathy		
15	Olobo Ndjambou Max Fran		
16	Kibamba Moïse		
17	Kaya Nsouari Pierre André	CODEMA	
01	Moi-Bayonne Jean Jacques Le Parrain	PCT	TIE-TIE
02	Lassy Florianne Félicité		
03	Sabogat Albert Gaston		
04	Ogningou Jean Luc		
05	Koubikani Noémie Marcelle		
06	Mboungou-Mboungou Raymond		
07	Bassadissa Banzouzi Pierre Jacquet		
08	Makana Mabouthy's Dhy-Jidher		
09	Nganga Daniel	RDPS	
10	Baboutana Claiz Yvon	MCDDI	
11	Tchicambou Jean R.	Indépendant	
12	Kindi Jean	UPADS	
13	Kibangou Duck Daclin	Indépendant	
14	Goma Nganga Médard Jean De Dieu	PULP	
01	Thystère Tchicaya Jean Marc	RDPS	MVOU-MVOU
02	Loemba Sauthat Fatou		
03	Makosso Pierre Justin		
04	Tchikaya Tchivoungou Eugénie		
05	Foudi Victor	PCT	
06	Diop née Méno Tchiloumbou Félicité B.		
07	Otto Ngolo Camille		
08	Ndongui Matondo Parfait	Indépendant	
09	Tchibinda Tchiloumbou Y.F.		
10	Louemba-Nzila Felly Davy Innocent	RC	
11	Moundélé-Ngolo Jean Paul	Club 2002 PUR	
12	Fouti Loubota Serge Dieudonné	Indépendant	
13	Loembet Landry Dominique Georges Omer		
14	Gamba Félix	MAR	
15	Tsaty Marc	UPADS	
16	N'Tsina Pétronille	MCDDI	
17	Balou Eric	PCAP	

01	Makosso Anatole Collinet	PCT	LOANDJILI
02	Nombo Anne Marthe		
03	Tsondabéka Ferdinand		
04	Ombandza Prosper		
05	Ngalébaye Ngatali Emile Patrice		
06	Apo Jacqueline		
07	Mboumba Madiéla Philippe		
08	Kombo Blanchard	Indépendant	
09	Odzébé Martial Stanislas	PCAP	
10	Makoundi Tchibinda Julien	RDPS	
11	Mavoungou B. Dorian Guillaumette	PNC PIROGUE	
12	Pandzou Caesar Jonathan	UPADS	
13	Bouanga René	Indépendant	
14	Damba Ferdinand		
01	Baniakina Antoine	PCT	NGOYO
02	Tchicaya François		
03	Bikani Antoinette		
04	Dibakala Geoffroy M.	PCAP	
05	Cognard Malonga Christiane	Indépendant	
06	Macaya Balhou Hugues Anicet	RDPS	
07	Bongolo Didace Christian	MAR	
01	Fouka Joachim	RDPS	TCHIAMBA-NZASSI
02	Mpassi née Stembault Marie Jeanne		
03	Mangofo Bouyou Antoine		
04	Mavoungou Jean Clotaire	PCT	
05	Laka Thierry Charles		
06	Makosso Paka Alphonse	MARS	
07	Tati François		
08	Mavoungou Fr.	Indépendant	
09	Boileau Nkoua Dranreb	Club 2002 PUR	
10	Taty Costodes Joachim	Indépendant	

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 26 juillet 2017

Raymond Zéphirin MBOULOU

LIBRES PROPOS

PEUT-ON EN FINIR AVEC LE VOTE ETHNIQUE ?

La question peut paraître saugrenue dans notre pays où, d'une consultation à l'autre, ethnicisme et corruption tournent en dérision l'élémentaire déontologie qui devrait présider au choix du citoyen.

Il est vrai que le fait ethnique et la politique ont toujours entretenu des relations intimes, qui s'intensifient en période électorale, mais la brillante élection de l'ancien ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yocka à Vindza en 2009 fut saluée comme le signe d'une certaine prise de conscience. On parla alors de naissance d'un phénomène appelé « *ethno-auto-suppression* », un terme qui n'avait pas été inventé par un Gérard de Villiers en mal de néologismes, mais qui jaillit spontanément pour servir de leçon aux habitants des autres circonscriptions. Hélas, le phénomène, loin de se généraliser et de s'accentuer, de faire boule de neige, apparut finalement comme un fait isolé, une parenthèse que d'aucuns menacent de refermer à la prochaine consultation électorale.

Ainsi le fait ethnique dans la communication électorale, l'emporte sur le verbe, sur les idées, sur le charisme. La déroute des ministres Euloge Landry Kolelas et Hellot Matson Mampouya dans les quartiers sud de Brazzaville est à mettre au compte de ce phénomène qui ne cesse de se consolider. On les condamne parce qu'en collaborant avec un pouvoir jugé « norvégien », ils s'auto-excluent de l'ethnie. Les hommes politiques, de quelque bord qu'ils soient, encouragent ce phénomène.

Les ressources de la pédagogie sont même de mise pour instiller dans l'imagerie populaire l'idée que « l'étranger » (entendez par celui qui vient d'une autre partie du pays) ne peut être que porteur de malheur. « *toute l'imagerie naïve qui frappe les esprits enfantins* », pour parler comme Michon, est mise à contribution pour nous ramener à nos lectures de l'école primaire et nous entrainer dans l'univers infantile et manichéen du grand méchant loup. Le dispositif du message qui sert de pilier à cette entreprise de bourrage de crâne place littéralement l'électeur en position de Petit Chaperon rouge.

Ici on ne regarde les affiches des candidats que distraitement. Ces derniers eux-mêmes, pris à ce jeu où faire le plus simple possible est admis, ne trouvent finalement aucun intérêt à se fouler la rate. Inutile de se mettre en quête d'idées et de programmes. Il s'agit simplement d'affermir son profil en maitrisant sa langue natale pour en sortir toutes les tournures idiomatiques qui y sommeillent. Les habitants des patelins adoreront et son adversaire, et à plus forte raison s'il s'agit d'un « étranger » s'en trouvera pour le moins court-circuité.

Dans ces conditions, sans doute notre candidat propose encore du contenu politique dans sa stratégie, mais l'image du grand méchant loup et du Petit Chaperon rouge continue à primer le message. S'il peut encore parler du Congo et de son département, son discours les traite de plus en comme faire-valoir de sa personne. Ainsi par exemple la crise du Pool a été longuement évoquée par certains candidats, si dramatiquement qu'elle est devenue peu à peu une réalité-prétexte, une crise-décor propices aux diverses mises en scène des acteurs politiques ou des candidats, certains pour se draper dans un mythe salvateur, d'autres s'érigeant en prophètes de malheur.

Dans cette fantasmagorie de la politique ethnique, il parait utopique d'envisager un monde autre que parallèle, un monde où l'on votera en dehors de toute schizophrénie, loin des servitudes de la corruption qui pointe déjà son nez partout. Comment faire en sorte que l'électeur sorte de son état actuel de semi-conscience du rêveur éveillé qui ne sait plus trop ce qu'il fait, ni ce qu'il exprime ? Question, semble-t-il à soumettre au Sphinx.

Aimé Raymond Nzango

Parlement

LES DÉPUTÉS ET LES SÉNATEURS DES 13ème ET 45ème LÉGISLATURES SE SÉPARENT DÉFINITIVEMENT

Justin Koumba et André Obami Itou, respectivement président de l'Assemblée nationale et du Sénat, ont clôturé les travaux de ces deux institutions le 12 et le 13 juillet 2017, au palais des congrès. La fin des 15ème et 45ème sessions des deuxième et première chambres du Parlement, coïncide avec la fin du mandat de députés de la 13ème et les sénateurs de la 45ème législature, de l'une et l'autre chambre du Parlement.

Dans le dernier discours de son exercice prononcé le 12 août 2017, le président de l'Assemblée nationale a souhaité plein succès aux heureux élus de la quatorzième législature. Pour Justin Koumba, la prochaine législature est «*profondément revitalisée par la présence remarquable et remarquée des députés jeunes, dont on attend qu'ils s'émancipent par rapport à leurs mentors et dont on attend beaucoup en matière de débats constructifs et non populistes* ». Il a par ailleurs rappelé aux élus des législatives du 16 juillet 2017, que le temps de la campagne et des promesses est bel et bien révolu. Il faut maintenant se mettre au travail, un travail bien fait au bénéfice des populations, car a-t-il souligné, « *la quatorzième législature s'ouvre sous le signe de vitalité politique dans notre pays* ».

Aux candidats non élus, le même orateur a souhaité beaucoup de courage et d'abnégation, pour se préparer à des batailles futures. « *Le chemin de l'émergence et du développement de notre pays est encore long*

et nécessite d'autres forces, avec des énergies refaites et renouvelées », leur a-t-il dit. Auparavant, il a évoqué quelques aspects relatifs au rôle de l'Assemblée nationale et esquissé une réflexion sur la force des institutions. Selon le président de la chambre basse du Parlement de l'ancienne législature, cette institution a pleinement joué son rôle, en ce qui concerne la prévention, la médiation et la résolution de conflits.

A l'orée de la nouvelle, République, Justin Koumba s'est interrogé sur la force des institutions en général et sur ce que l'on peut attendre d'elles en ces termes: «*aujourd'hui, l'érection d'une nation démocratique débarrassée de toute aspérité susceptible de nuire, constitue le défi politique majeur et national auxquels sont adossés d'autres défis, qu'ils soient culturels, sociétaux, financiers ou économiques. Autant de défis que les institutions de la nouvelle République ont à relever. Mais, sont-elles préparées? Sont-elles suffisamment fortes à cet effet ?* ».

Le président de la chambre basse de la treizième législature a insisté sur l'importance pour un pays, d'avoir aussi bien des institutions fortes que des hommes forts. Il a par ailleurs tracé leur portrait-robot. Selon sa description, ce sont des hommes dont la solidité aux plans de la présentation sociale, du rayonnement, du charisme politique en font des personnages forts, dotés de personnalité forte. Ces hommes ainsi présentés sont capables d'asseoir véritablement des institutions fortes, leur garantir une visibilité, une viabilité, une respectabilité et une notoriété incontestables. «*Croire que l'on peut ériger des*

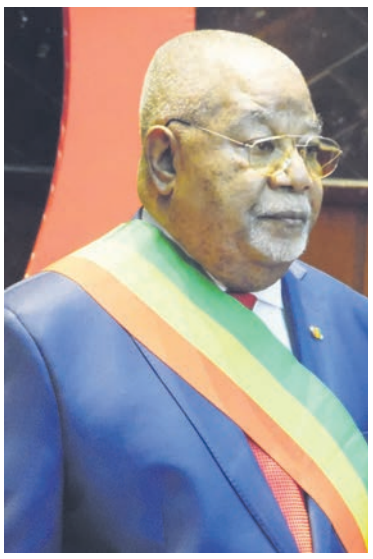

institutions fortes sans des hommes forts est un leurre pour moi ». Sans détour, Justin Koumba a affirmé : « *l'expérience et l'opiniâtreté du président de la République Denis Sassou Nguesso, restent encore d'un grand apport pour la consolidation des institutions de cette nouvelle République* ».

Pour sa part, le président du Sénat André Obami Itou, a rappelé à ses collègues, que la 45ème session clôturée le 13 août 2017 est la dernière de la législature de l'actuel Sénat. En effet, par décret no 270 du 31 août 2017, le corps électoral est convoqué pour le 31 août 2017. « *Il sied de signaler qu'avec cette élection, le Sénat cesse d'être une chambre pérenne. Nous allons donc nous séparer. Je souhaite bonne chance aux uns et aux autres candidats, à ces sénatoriales* », leur a-t-il dit.

Rappelons que la quinzième session de l'Assemblée nationale avait à son ordre du jour, 19 affaires dont 6 émanant de la conférence des présidents. 14 d'entre-elles ont été examinées et adoptées. Les 5 autres sont seront examinées par la prochaine législature. Les sénateurs en ce qui les concernent, ont adopté 16 affaires sur les 21 à l'ordre du jour de la quarante- cinquième session. Au nombre des 14 affaires reçues par les deux chambres du Parlement et adoptées au cours de leurs dernières séances plénières le 11 et 13 juillet 2017, figurent la création de dix tribunaux d'instance sur l'ensemble du territoire national. Les localités retenues pour l'implantation de ces tribunaux sont Mayéyé, Louingui, Lissanga, Madingo-Kayes, Mbon, Pokola, Kimba, Tchamba-Nzassi, Kaye et Mbindjo. Ces projets de loi ont pour intérêt de rapprocher la justice des justiciables.

Dominique Maléla

LA COUR CONSTITUTIONNELLE PROLONGE LE MANDAT DES DÉPUTÉS DU POOL

Au cours de sa séance de travail du 9 août 2017, la Cour Constitutionnelle a décidé de prolonger le mandat des députés de certaines circonscriptions électorales du département du Pool. Cette décision concerne les députés Guy Brice Parfait Kolélas de la circonscription électorale de Kinkala (district) ; Yvonne Adélaïde Mougany (Mindouli 1) ; François Bakana (Mindouli) 2 ; Isidore Mvouba (Kindamba) ; Stevy Etienne Mayéla (Kimba) ; Aimé Emmanuel Yoka (Vinza) ; Bernard Tchibambélela (Mbanza-Ndounga) ; Théodorine Kolélas Miakongo (Goma Tsé-Tsé) et Paul Miénahata (Mayama).

Celle-ci a pris effet à compter de sa date signature et reste valable jusqu'à l'organisation des élections partielles dans les circonscriptions où le vote n'a pu avoir lieu pour cause d'insécurité.

C'est en considération de l'article 109 de la Constitution du 25 octobre 2015, que la Cour constitutionnelle a pris la décision de prolonger le mandat de ces parlementaires. Cet article prévoit que « le mandat de député et sénateur peut être prolongé par la Cour constitutionnelle

saisie par le Président de la République, en cas de circonstances exceptionnel-

lement graves empêchant le déroulement normal des élections ».

En effet, la situation qui prévaut dans ces circonscriptions ne garantit pas la sécurité, la tranquillité des électeurs, des candidats et des agents électoraux, ainsi que leur liberté de mouvement. Cette situation n'a pas permis aux citoyens desdites circonscriptions électorales, d'exercer leur devoir civique dans le cadre des élections législatives et locales des 16 et 30 juillet 2017. C'est ainsi que le Président de la République, garant de l'intégrité du territoire et de l'unité nationale, a saisi la Cour constitutionnelle le 27 juillet 2017, pour demander la possibilité de prolongation de mandat des élus de ces circonscriptions. Cette institution a favorablement répondu à cette demande.

Dominique Maléla

Pool

LES ÉLECTIONS PARTIELLES « DÈS QUE POSSIBLE » DANS LES 9 CIRCONSCRIPTIONS

Le report des élections législatives et locales à Kimba, Kindamba, Vinza, Mindouli 1 et 2, Goma Tsé-Tsé, Kinkala district, Mbanza-Ndounga et Mayama, « à cause des mouvements de populations déplacées et l'insécurité » demeure d'actualité. La date des partielles dans les neuf circonscriptions électorales concernées reste certes à déterminer, mais le vote aura lieu « dès que possible ».

La mise en place imminente du bureau de la première législature de la nouvelle République sème le doute dans certains esprits et surchauffe des états-majors politiques, qui soupçonnent la mise à l'écart des huit districts du Pool, où les élections n'ont pu être organisées les 16 et 30 juillet derniers. Le pari de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que leur libre circulation dans les districts du Pool sous la menace du pasteur Ntoumi et sa milice devra être relevé avant l'organisation des élections législatives et locales. La volonté du gouvernement de tenir cet engagement est irréversible, mais la prudence voudrait que tout danger soit totalement écarté pour que le scrutin ait lieu dans la plus grande sérénité possible. Le président de la République l'a bien rappelé à la mission d'observation électorale de l'Union africaine qui a recommandé « *la prise des mesures nécessaires pour l'organisation dans les meilleurs délais, des élections dans les circonscriptions où elles n'ont pu avoir lieu, en vue de garantir la représentation nationale inclusive* ».

En attendant, le Pool présent à l'hémicycle

La « *question des élections dans le Pool a été évoquée par le président de la République lui-même* », affirme Diango Cissoko. Le chef de la mission d'observation électorale de l'Union africaine indique pourtant « *qu'il faudra y aller méthodiquement, tant la situation sécuritaire est à régler en amont. Il faut que les conditions soient réunies* ». A la question de savoir qu'entend la mission par délais raisonnables, il répond qu'il s'agit « *du temps nécessaire à la garantie de la sécurité des personnes et des biens dans les 9 circonscriptions. La situation sécuritaire peut s'aggraver ou s'arranger très vite* ». Mais renchérit-il, la volonté du président et sa disponibilité pour que ce scrutin soit organisé sont exprimées.
En attendant, les députés siégeant élus à l'Assemblée nationale en 2012, conformément à la loi continueront de siéger. D'aucuns sont d'ailleurs pressentis pour jouer des grands rôles, notamment dans le bureau et les commissions au sein de cette première législature de la nouvelle République. Le problème ne se poserait donc pas à la reconduction tacite par exemple des élus de Kimba, Kindamba, Vinza, Mindouli 1 et 2, Goma Tsé-Tsé, Kinkala, Mbanza-Ndounga et Mayama. Par contre des zones d'ombres existent sur le cas de Guy Brice Parfait Kolélas. Contrairement aux autres, sa situation est un peu plus complexe, d'autant plus qu'il a quitté le parti sous lequel il a été élu, et pire, Kinkala qui bénéficie d'un redécoupage électoral compte maintenant deux circonscriptions, Kinkala district et Kinkala ville. Peut-on prolonger le mandat d'un député qui n'est pas élu ni dans l'une ni dans l'autre circonscription ?, s'interroge Roland Malonga, coordonnateur de la Conférence des ressortissants du district de Mayama (Crdm).

Pression et impatience

Pendant que la France multiplie ses intrusions à travers des appels à la « *tenue le plus vite possible* » desdites élections, au Congo la tenue des élections dans les neuf circonscriptions électorales du Pool, où les citoyens n'ont pas accompli leur devoir civique pendant qu'on votait dans le reste du pays est attendue de pied ferme aussi bien par le gouvernement, les partenaires au développement, les électeurs mais surtout les candidats et la classe politique en général.

Candidat du Rassemblement citoyen à Mbandza-Ndounga Joachim Mbanza comprend la décision du président de la Cnei, mais la trouve incomplète. « *Seulement, la précision devrait être donnée que le scrutin est reporté et non définitivement annulé. Cette décision renvoie à la responsabilité du gouvernement de créer les conditions de sécurité nécessaires à la tenue du vote. C'est pourquoi, en ce qui concerne par exemple le District de Mbanza-Ndounga, les populations, qui n'attendent que de regagner leurs villages, après les opérations de sécurisation de la Force publique, espèrent exercer leur droit de vote très prochainement. En ce qui me concerne personnellement, j'ai aussi espoir que le gouvernement ne manquera pas de donner l'occasion aux candidats que nous sommes de solliciter les suffrages de nos compatriotes du District de Mbanza-Ndounga* ».

Les partielles sont possibles

Pour Roland Joseph Malonga, coordonnateur de la Conférence des ressortissants du district de Mayama (Crdm), il est possible d'organiser des élections à Kimba, Kindamba, Vinza, Mindouli 1 et 2, Goma Tsé-Tsé, Kinkala district, Mbanza Ndounga et Mayama. « *J'ai été moi-même à Mayama. Le constat sur les circonscriptions électorales concernées, c'est que l'administration fonctionne. Bien qu'au ralenti, mais l'Etat fonctionne. Il y a les sous-préfets dans ces différents districts. A Mayama, le sous-préfet et le secrétaire général du district étaient présents, le jour du scrutin. Il y a aussi une bonne partie des populations, et bien entendu des comités de villages. Vous avez suivi le candidat de Kimba où il y a 23 comités de villages ; ce dernier étant présent la veille des élections a dit que les populations de Kimba étaient prêtes à voter. Elles ont été privées de leur devoir civique* ». Il craint par ailleurs que des parlementaires veuillent prolonger leur mandat au nom de l'insécurité dans le Pool et qu'ils soient dans l'illégalité au terme de l'article 109 de la Constitution du 06 novembre 2015. « *L'ancienne assemblée nationale légiférait sous le régime présidentiel tandis que la nouvelle assemblée nationale va légiférer sous le régime semi-présidentiel. Toutes ces différences démontrent à suffisance que nous sommes dans une rupture totale avec l'ancienne loi fondamentale* ».

De son côté, la Dynamique pour le développement du Congo, (Ddc) estime qu'il ne serait pas juste d'aller aux élections alors qu'il y a l'insécurité dans le Pool. « *Nous n'avons pas de garanties pour envoyer nos représentants dans le Pool pour la révision des listes. Tant que le Pool est dans l'insécurité, on ne peut pas organiser les élections. Nous n'accepterons pas qu'on reconduise les anciens députés du Pool à la prochaine assemblée nationale comme cela a été le cas à Mpila après le 4 mars. La situation du 4 mars n'a rien de commun avec ce qui se passe dans le Pool. En plus la Nouvelle République demande des institutions nouvelles. On ne peut pas amener à l'assemblée nationale les députés de la nouvelle République et ceux de l'ancienne République. Ou le Parlement fonctionnera sans les députés du Pool, jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et les élections organisées* ».

Ernest Otsouanga

Accrochage dans le Pool

LA SŒUR CADETTE DE NTOUMI FAIT LES FRAIS

Les Ninjas-Nsiloulous n'entendent fumer le calumet de la paix. Le 11 août 2017, sur instructions de leur commandant en chef Frédéric Bintsamou alias Ntoumi, ces hors-la-loi ont osé tendre une embuscade à la force publique en mission dans le Pool. Dans sa réaction, plus d'une vingtaine de Ninjas seraient neutralisés dont la sœur cadette de Ntoumi, répondant au nom de Oyane.

La fameuse Oyane serait la sœur préférée de Ntoumi. Son courage et sa détermination avaient fasciné ce dernier. Elle était toujours à ses côtés et servait en même temps de gardienne de ses fétiches. Nonobstant leurs pratiques fétichistes, les Ninjas-Nsiloulous auraient enregistré 26 morts y compris elle-même. Sa mort va indubitablement déstabiliser Ntoumi. Cet accrochage aurait eu lieu dans la forêt de Tâ Matakala à quelques encablures de Ngamalie. La force publique qui a agi en légitime défense, ratisse les lieux dans l'espoir de débusquer Ntoumi et ses suppôts.
Ces dernières semaines, la force publique qui tient à imposer la paix sur l'ensemble du département du Pool, ne lésine plus sur les moyens pour atteindre avec brio son objectif. Il ne saurait en être autrement, d'autant plus que ces mécréants ne comprennent que le discours de la violence et plus précisément le bruit des armes. L'opposition radicale qui compterait sur Ntoumi pour empêcher les élections dans le Pool se mord les doigts, car les élections ont eu lieu dans la paix. Des sources proches des autorités du Pool, affirment que ces élections auraient dû avoir lieu partout, si le gouvernement n'avait pas privilégié la prudence. Les Ninjas-Nsiloulous ne disposaient pas en réalité d'une puissance de feu qu'on leur attribuait. Ils ne se livraient en vérité qu'à des actions d'éclat, juste pour taper sur le psychique de la force publique.

Malanda M.

Journée mondiale de la population

LA PROMOTION DE LA PLANIFICATION FAMILIALE ET LA LUTTE CONTRE LE SIDA AU CENTRE DE LA CÉLÉBRATION

La République du Congo a célébré en différé le 4 août dernier, la journée mondiale de la population au lieu du 11 juillet, date instituée par le PNUD depuis 1989. Le thème retenu à cet effet au niveau national est : « Quelle stratégie pour une adhésion de la population congolaise à la planification familiale ? », tandis que l'intitulé du thème des Nations Unies pour cette journée est « *Planification familiale: responsabiliser la population, développer la Nation* ». L'occasion a été mise à profit par le gouvernement congolais, pour sensibiliser la population sur l'intérêt de promouvoir la planification familiale.

Cette célébration a été marquée par le lancement d'une campagne dénommée « *vacances sans SIDA* », dans l'enceinte de l'école primaire catholique Saint-Esprit à Moungali, sous le patronage du ministre de la santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo. Dans son discours, elle a notamment justifié le choix du thème retenu pour cette célébration. L'oratrice a relevé que les us et coutumes figurent parmi les goulots d'étranglement de la planification familiale. En effet, a-t-elle souligné : « *la prévalence contraceptive reste encore faible de l'ordre de 30,1% ; les besoins non satisfaits en planification familiale s'élèvent à 17,9% ; le taux de grossesses précoces à 26%*».

Dans la suite de son propos, Jacqueline Lydia Mikolo a affirmé que les adolescents qui représentent 31% de la population générale, constituent un groupe à risque. Ce, à cause de l'instabilité des relations sexuelles ; la multiparité des partenaires avec exposition aux infections sexuellement transmissibles et au VIH, le tabagisme et l'alcoolisme. « *Dans notre pays, 6% des décès maternels concernent les adolescents de 15 à 19 ans*», a-t-elle révélé. Dans l'optique de résoudre cet épineux problème, la ministre de la santé et de la population a interpellé l'ensemble des habitants de la République du Congo, à faire la promotion de la planification familiale.

Cette planification est non pas seulement considérée par l'oratrice, comme l'un des principaux piliers de la lutte contre la réduction de la mortalité maternelle, mais elle permet également le bien-être familial et le développement de la nation, par la planification des naissances. A l'occasion de cette célébration, le gouvernement a annoncé l'intégration du paquet de soins dans les centres de santé scolaire, le taux de scolarisation en République du Congo étant très élevé.

L'exécutif a par ailleurs réaffirmé son engagement, à soutenir l'investissement dans la planification familiale, sur la base du plan de repositionnement prenant en compte les interventions à base communautaire. « *Il s'agit pour le gouvernement de la République, de promouvoir l'équité en matière de santé, l'amélioration et l'accès des communautés démunies ou vulnérables aux paquets de soins essentiels et faire la promotion de la planification familiale grâce à laquelle, les parents peuvent prévoir et consacrer une plus grande partie de leurs ressources à l'éducation et à la santé de chaque enfant* », a-t-elle expliqué.

La campagne intitulée « *Vacances sans SIDA* », est la principale activité organisée à l'occasion de cette célébration. Cette campagne menée par l'Association Sermon Universel, est organisée en partenariat avec le Conseil national de lutte contre le SIDA, la Croix Rouge française et la Fondation MTN. L'éducation sexuelle, la prévention du VIH et des violences sexuelles, le dépistage volontaire du VIH sont autre autres, les questions sur lesquelles les organisateurs sensibilisent les jeunes. C'est une kermesse qui met à la disposition de la jeunesse, des loisirs sains. Le but visé est de les détourner des activités malsaines pendant cette période des vacances. Au nombre de celles-ci figurent la consommation d'alcool dans les débits de boisson et la fréquentation des vidéoclubs, où des films à caractère pornographiques sont diffusés.

Dominique Maléla

Point de vue

L'ÉVIDENT LEADERSHIP DU PEUPLE

Les visions réussies à travers le monde, ne sont pas conçues à la perfection. Par conséquent, elles sont peintes par les expériences du passé. En d'autres termes, les leaders avisés apprécient l'histoire, non seulement la grande histoire des conquêtes avec leurs désastres, mais aussi celle des petites actions de tous les jours, qui favorisent le fonctionnement d'une organisation dont le meneur n'est autre que le peuple souverain.

Vous conviendrez avec moi que le peuple est l'ensemble des personnes qui vivent dans un pays. L'un des grands pionniers du leadership et du management Peter Drucker pense que le management est une pratique plutôt qu'une science ou une profession, bien qu'il contienne des éléments des deux. De ce fait, il désigne comme étant le processus de l'influence portée sur les autres en vue de les encourager à travailler avec enthousiasme dans le même sens et dans le même but. Le management en tant que science est donc une philosophie de gestion des ressources.

La leçon la plus importante que les érudits en leadership du peuple peuvent tirer de l'histoire c'est l'étude du passé comme un prologue qui contribue à une image plus sûre et plus cohérente du présent pour construire l'avenir. Aujourd'hui est différent d'hier, et même demain ne serait pas semblable à aujourd'hui. Le présent est une synergie de tout passé et le futur serait pareil. Il existe un flux d'événements et d'idées apparemment sans suite qui relie le passé au présent et au futur. Sans la connaissance du passé, l'avenir n'est qu'une aventure, les individus possèdent uniquement leurs propres expérience limitées

comme base pour la réflexion et l'action. Je considère par ailleurs, que le défi le plus important des leaders du XXI siècle et de leurs organisations est d'écarter des faits historiques qui ne possèdent actuellement aucune valeur alors qu'ils étaient utiles dans le passé. Sinon, ils risquent de nuire à leurs entreprises. Ils doivent tenir compte du cadre culturel évolutif dans lequel se trouve intégrée leur action afin d'établir une planification stratégique et cohérent pour le future. J'estime que les leaders avisés sont capables d'examiner le passé pour regarder en avant.

Cependant, le leadership du peuple est un concept ancien et naturel qui surgit souvent dans une période où un peuple se sent abusé par des lois contraignantes et par une carence ou l'absence de l'autorité de l'Etat, ou même par des choix politiques non adaptés. Le leadership du peuple est souvent identifier comme des mouvements insurrectionnels imprévisibles. Cela conduit à des révolutions culturelles des peuples et se développe à travers l'échange de pensées ou des idées

En tant que solution aux problématiques que pose l'action organisée, le scientifique économiste que je suis, interpelle l'intellectuel congolais, que vous êtes à une très grande réflexion, pour un regard approfondi au sein des populations, actrices principales de nos sociétés. Le management scientifique qui est en toute évidence le fruit de notre époque, trouve sa place dans le monde où nous vivons. Mais, pour éviter toute semence susceptible de favoriser l'éclosion sociétale, il est souhaitable d'avoir la maitrise totale de la cité. Le management non adapté peut conduire à une instabilité au sein des populations. En outre, le leadership du peuple a un pouvoir absolu. Il en est le fruit car tout en prétendant à l'universalité, il ne trouve sa pertinence et sa légitimité qu'en étant une réponse appropriée aux problèmes contemporains. Sinon, il risque de nuire aux entreprises des populations. Toutefois, il doit donc tenir compte du contexte culturel évolutif dans le lequel ces entreprises sont intégrées afin d'établir une planification stratégique pour le future.

Patrice Libali Moukolango,
Docteur en sciences de l'administration

ELVIS OKOMBI TSALISSAN SIGNE UN GUIDE CONSACRÉ AUX RELATIONS PARLEMENT-GOUVERNEMENT

En 18 mois de pratique, le ministre délégué aux relations avec le parlement a réalisé qu'il y a autant de forces, de faiblesses que de vides dans la gestion des rapports entre l'exécutif et le législatif. Le constat sur le terrain révèle que les propositions de Digne Elvis Okombi Tsalissan consignées dans son premier ouvrage vont révolutionner la qualité des rélations entre le gouvernement et la parlement.

Intitulé « *Guide des relations gouvernement-parlement en République du Congo* », ce livre de 144 pages a été édité par l'Harmattan à Brazzaville. L'ouvrage est subdivisé en dix-huit chapitres. La présentation des deux organes clés de la nouvelle République donnent du relief au travail qui doit être fait dans ce cadre. Digne Elvis Okombi Tsalissan énumère les attributions principales de son département. En effet, ce ministère « *propose et met en œuvre les actions tendant à promouvoir et à consolider les relations entre le gouvernement et le parlement. Il suit le programme législatif du gouvernement, informe les membres du gouvernement de l'état d'avancement des projets et des propositions de loi. De même, le ministère en charge des relations avec le parlement suit les procédures de contrôle du gouvernement et des entreprises publiques*».

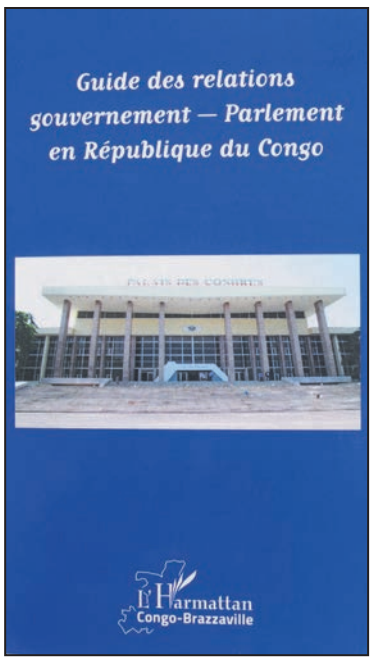

Les chapitres consacrés au parlement, à la loi, à l'initiative législative, aux commissions parlementaires, aux travaux en commission, aux groupes parlementaires, à la procédure législative spéciale, au contreseing ministériel, signature et promulgation, au contrôle parlementaire au référendum et révision de la constitution complètent la liste. Le congrès du parlement, la déclaration de guerre, l'état d'urgence ou de siège, la relation gouvernement-parlement en situation de guerre et les perspectives clôturent l'œuvre.

D'un bout à l'autre, le guide des relations gouvernement-parlement prend appui sur la constitution du 6 novembre 2015 qui « *consacre l'avènement d'une nouvelle ère institutionnelle marquée par le renforcement des pouvoirs du parlement, en donnant à celui-ci les moyens de jouer son rôle de censeur. Ce nouveau cadre institutionnel implique une gestion plus étroite et plus efficace des relations entre l'exécutif et le législatif en vue de répondre aux exigences du jeu démocratique, de la gouvernance et de la stabilité de l'Etat* ».

L'auteur invite le lecteur dans les coulisses des rapports particuliers et privilégiés entre les deux pouvoirs, pour mieux comprendre le sens du concept « *le pouvoir arrête le pouvoir* ». Selon lui, il s'agit de « mettre à la disposition du public les méandres de la procédure législative, de l'initiative d'un texte à sa publication ». Ce guide permet de déterminer les contours qui garantissent un rendement meilleur du parlement, appelé à légiférer et à contrôler l'action du gouvernement.

Pour que le pouvoir arrête le pouvoir dans une démocratie congolaise voulue plus active, il faut que le gouvernement s'accommode au contrôle, pour que la sanction encourage le travail.

Ainsi, pour que le parlement joue pleinement son rôle, l'auteur fait une série de proposition. La révision des modalités de présentation des projets de loi et des textes règlementaires ainsi que leur mise en œuvre en font partie. Il établit une distinction des fiches à joindre à l'avant-projet de loi soumis au premier ministre à savoir la fiche financière, la fiche de l'évaluation de l'impact sur la poursuite des objectifs de développement et la fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives. Un parlement dont l'action est soumise à l'obligation des résultats est diplomatiquement très actif. Pour l'auteur, « *l'ère de la mondialisation et des intégrations, la recherche des solutions aux menaces intérieures et transfrontalières de la paix ne peuvent plus se concevoir sans rapport à l'échelle sous régionale ou régionale. C'est en cela que se développe toute diplomatie parlementaire qui, au-delà des groupes d'amitié, peut permettre aux représentants des peuples de porter très haut leur voix et d'inventer des instruments de recherche des solutions à l'échelle supranationale* ».

Titulaire d'un master en management des organisations publiques et des administrations, Elvis Okombi Tsalissan plaide en faveur du contrôle systématique, du débat sur l'orientation budgétaire, la retraite parlementaire, l'inscription des missions d'enquêtes parlementaires à l'ordre du jour des sessions. Ce guide, dont la publication intervient pendant que la première législature de la nouvelle République entre en fonction, est un véritable livre de chevet pour tout élu mu par le désir de mieux apprendre, pour comprendre et agir en connaissance de cause. Les premiers exemplaires sont vendus par l'éditeur au prix unitaire de 10.500 F CFA.

Henriet Mouandinga

Hilaire Elenga porte la toge de « Maitre de conférences »

La promotion au grade de professeur de Hilaire Elenga, à la récente session du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (Cames) est le couronnement des efforts inlassables d'un enseignant chercheur parmi les rares que compte l'université Marien Ngouabi. Cette cérémonie a été placée sous l'autorité du ministre de l'enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua.

Géologue de formation et « enseignant complet », Hilaire Elenga connait une ascension fulgurante dans les géosciences de l'environnement depuis la fin de sa formation en France. Modestie oblige, le professeur considère sa promotion comme une reconnaissance collective d'une œuvre qui touche aussi bien le cœur que l'esprit. « *C'est plus qu'une fierté que de participer à une œuvre qui ne connait pas de fin, la science. On y apporte juste sa pierre à l'édifice. D'autres viendront y mettre la leur. A cette élévation, j'associe tous les collaborateurs et les étudiants ayant soutenu leur mémoire au Crgm. C'est aussi grâce à leurs efforts que nous sommes honorés* ».

Hilaire Elenga est un enseignant chercheur à l'université Marien Ngouabi depuis 2001. Il est également le premier directeur général du Crgm, le dernier né des établissements publics sous tutelle du ministère des mines et de la géologie. Conscient que «*l'avancée de toute science est tributaire d'une masse critique de chercheurs et d'étudiants*», il s'est entouré des cadres compétents. Sa renommée et la sympathie dont il bénéficie y compris en dehors du Crgm, repose principalement sur le fait qu'il sait engager son équipe au travail et à la recherche des résultats. Les nombreux partenariats qu'il a noués avec des institutions étrangères, alors que les laboratoires du centre attendent d'être équipés justifient les bons résultats du Crgm, reconnaissent unanimement sa hiérarchie, ses collaborateurs et ses étudiants.

La trentaine de mémoires de master et thèses soutenues en fin juillet, contribuent, espère-t-il, à préparer la relève de la recherche scientifiques au Congo. « *Il s'agit des résultats exceptionnels dans un environnement démuni en équipements* », reconnait-il.

Titulaire d'un doctorat obtenu à l'université d'Aix-Marseille en 1992, Hilaire Elenga se distingue par la richesse de ses recherches sur « *l'impact des changements climatiques sur la forêt dense et humide du bassin du Congo* », grâce auxquelles il « ouvre le livre d'histoire » en récupérant puis analysant les échantillons en vue des reconstitutions paléo-environnementales.

La quête sans fin du savoir l'a conduit à se former au Centre national de recherches scientifiques (Cnrs) de la République française et à l'Institut pour la recherche et le développement (Ird), ex-Orstom. Dans ces structures françaises, sa production intellectuelle est consignée dans des dizaines de publications dans des prestigieuses revues scientifiques. Pour lui, la science est comme la terre, nul ne peut en posséder la totalité.

Marlène Samba

39ème session du CAMES

52 ENSEIGNANTS PROMUS AU CONSEIL

Au total 52 enseignants promus à la 39ème session des Comités consultatifs interafricains du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), viennent d'être congratulés par le ministère de tutelle et les autorités de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville.

Parmi les promus du CAMES 2017 figurent un Professeur titulaire, sept maîtres de conférences et 44 maîtres assistants. Sur 63 dossiers d'enseignants chercheurs présentés au CAMES, 52 ont été admis, soit un taux de 82,5%.

Les dossiers de 10 enseignants ont été ajournés pour insuffisances quantitatives de mémoires encadrés et défauts de diversification scientifique, soit un taux de 15,9%. Par contre, le dossier d'un enseignant n'a pas été examiné pour des raisons non élucidées, a-t-on appris au cours d'une cérémonie organisée à Brazzaville en l'honneur de ces récipiendaires.

Emus par cette distinction du CAMES 2017, les maîtres-assistants Geoffroi Ibiassi et le Docteur Esthel Lee Presley Bemba ont exprimé leur reconnaissance à l'endroit de leurs enseignants, affirmant que « nous ne nous limitons plus seulement à former des étudiants et faire évoluer la recherche dans les domaines spécifiques. Il nous faut aussi faire des articles de qualité et de renommée internationale ».

De son côté, le ministre de l'enseignement supérieur, M. Bruno Jean Richard Itoua, a exhorté les enseignants à plus de conscience professionnelle, tout en se félicitant du capital humain dont dispose le Congo. « *Nous pouvons prétendre à l'émergence. Outre le capital humain, il faut joindre d'autres impératifs* », a souligné M. Itoua.

L'Université Marien Ngouabi a intégré l'espace CAMES en 1991. C'est une institution africaine qui a été créée par les chefs d'Etat de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) à la suite de la Conférence de Niamey au Niger, en 1968. La convention portant statut et organisation du CAMES fut signée le 26 avril 1972 à Lomé au Togo.

Gulit Ngou

14ème édition du Semi-marathon Internationale Brazzaville

UN ATHLÈTE RWANDAIS À L'HONNEUR

Félicien Mohiri Tiria du Rwanda est le champion de la 14ème édition du Semi-marathon (SMIB) de Brazzaville. Le premier des athlètes congolais, Ronny Ampion est arrivé en troisième position après le kényan Wilson Kipotiche.

Lancé à Brazzaville en 2003, le Semi- marathon de Brazzaville (SMIB) a voyagé dans les dix départements de la République du Congo, en même temps que la municipalisation accélérée. C'est pour la quatrième fois que Brazzaville a accueilli cette manifestation sportive, dont la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) est le sponsor officiel. Pour cette quatorzième édition, le SMIB a réuni le 14 août 2017 à Brazzaville, 714 athlètes dont 225 femmes et 476 hommes. Parmi les compétiteurs ont figuré 5 originaires des pays de l'Afrique centrale à savoir le Cameroun, le Rwanda, la RDC et le Gabon. Les 8 autres internationaux sont notamment venus des pays de l'Afrique de l'est.

Le départ de cette compétition a été donné par le premier ministre chef du gouvernement Clément Mouamba, au boulevard Alfred Raoul, en face du palais des congrès. Les athlètes ont bouclé un circuit de 21 km 100. Ils sont passés par le rond- point de l'ex CCF, le square De Gaulle, la corniche, l'hôtel Radisson, le trésor public, l'avenue de la paix, la rue Mbochi, l'avenue de la Tsiémé, le rond- point Koulounda, l'avenue des Trois martyrs, avenue de la paix, croisement avenue de la Paix-Loutassi, avenue Loutassi, croisement Loutassi-Trois martyrs, rond- point de l'aéroport, rond- point de la Patte d'oie et avant d'atteindre le point d'arrivée, le boulevard Alfred Raoul.

Les trois athlètes dames arrivées en tête sont : Clème Mambéké (1h 23mn 17s) ; Gerluchie Matsonnie (1h 24mn 19s) et Mariam Gema (1h 26 mn 26 s).

Les trois premiers vainqueurs parmi les hommes sont : Ronny Ampion (1h 11mn 26s) ; Noel Okouéré (1h 13mn 27s) et Venzé Botanga (1h 13mn 29s).

En ce qui concerne les internationaux, les trois premières places chez les dames ont été occupées par Agness Jeruto Barsosio du KENYA (1h 11mn 52s) ; Gerurie Kituche du KENYA (1h 13mn) et Joséphine Cheketch du KENYA (1h 15mn).

Chez les internationaux hommes, les trois premiers prix ont été remportés par Félicien Mohiri Tiria du RWANDA (1h 04mn 31s) ; Wilson Kipotiche du KENYA (1h 08 mn 08s) et Jonh Azikimana du RWANDA (1h 08mn 17s).

Rappelons qu'en quatorze éditions, une seule fois à la dixième organisée à Ouesso en 2012, un congolais Eric Semba avait remporté la palme d'or.

D.M.

Humeur

QUAND LE MONDE MUSULMAN RETROUVE SES VIEUX DÉMONS

« *Prenez un saint homme, confiez-lui les pleins pouvoirs : il vous fabriquera de l'Enfer* ». C'est ainsi qu'ironisait il y a exactement 38 ans notre confrère « *Le Canard Enchaîné* » dans une philippique adressée à l'Ayatollah Khomeiny. Evidemment près d'un demi-siècle après, le guide iranien ressemble à un enfant de chœur lorsqu'on passe en revue les atrocités d'une rare barbarie que les actuels fous de Dieu dont les plus sanguinaires se retrouvent dans Daech (Etat islamiste) perpètrent un peu partout dans le monde. Des images insoutenables qui nous parviennent jusque sur la Toile nous montrent des décapitations en chaîne, des assassinats froids, des lapidations jusqu'à ce que mort s'en suive.

Ça nous rappelle l'époque des tristement célèbres croisades et l'antique recette du feu de Dieu, qui permet à ceux qui se prétendent sages d'estrapader leur prochain au nom d'un Très-haut dont ils s'estiment dépositaires. Le Coran, nom de Dieu, est hélas, aussi pavé de bonnes intentions que ne l'était la Bible des Saints Inquisiteurs. Les hommes de Dieu n'ont pas fait de progrès. Toujours cette rage de s'étriper parce que l'un adore le Seigneur avec un petit chapeau rond, l'autre avec un grand bonnet pointu.

La situation s'est donc envenimée singulièrement depuis l'apparition de ce nouvel acteur nommé Daech dans le nord-est de la Syrie, à partir de 2013. Grâce à l'action dynamique de leurs cadres venus de l'Irak voisin, notamment leur chef Abou Bakr al-Baghdadi, ces djihadistes repassent la frontière en juin 2014 et parviennent à conquérir Mossoul ainsi qu'un immense territoire. Des victoires acquises à force de massacres et aussi grâce à l'adhésion de nombreux sunnites révoltés par la politique sectaire du premier ministre chiite Nouri al-Maliki. Retournement de l'histoire : les Etats-Unis se retrouvent en guerre aux côtés de l'Iran contre un califat de la terreur qui allait s'étendre des portes de Damas à celles de Bagdad.

D'autres actes de cet embrassement du monde musulman suivront. Ce qui nous vaut cette explication de Jean Pierre Luizard : « on voit que les enjeux politiques des années 1960 ont été remplacés par des luttes confessionnelles qui apparaissent comme de meilleurs vecteurs d'influence pour des Etats au bord de l'effondrement ».

Sous l'effet de cette déflagration, les frontières dessinées par les puissances coloniales ont volé en éclats. Partout, les tueries provoquent des exodes massifs. Faut-il en prendre acte et remodeler la région selon ces nouvelles partitions confessionnelles. Une telle carte mettrait définitivement fin à la mosaïque moyen-orientale.

Ça c'est pour l'artillerie lourde. Mais le Canard Enchaîné passait au peigne fin même les tout petits crimes : « *L'adultère : gare à la trique, vous aurez le bâton ! Faire passer le goût sous prétexte du divin ! Plus de bière, bientôt le cercueil ! Les homosexuels au trou ! Que dis-je : au poteau ! Les poissons sans écailles : anguille sous roche ! La viande congelée : à jeter !, le Tennis mixte proscrit ; les lycées mixtes fermés ! Et ce tchador ! Les voiles du Seigneur sont si impénétrables ? Vous vous moquez, grand prêtre ! Ça se tient avec les dents, votre saint-suaire !* ».

Vient ensuite toute une liste tout aussi croustillante d'horreurs largement partagées : les tribunaux à la sauvette, les lapideurs hystériques, les mollahs fadas qui pourchassent, tracassent et cassent.

Et cette conclusion en forme d'interrogation : « Alors quoi, la doctrine du Prophète, c'est « *flagellez-vous les uns les autres ?* ».

Sacré Canard !

Paul René Di Nitto

Site:www.lepatriote-congobrazza.com : E-mail : lepatriotecongo@yahoo.fr

Transferts de footballeurs professionnels

QUELLE TERRIBLE INFLATION

Depuis fort longtemps les clubs professionnels rivalisent de malice, d'imagination et d'audace pour se renforcer. Mais, ces derniers temps, c'est désormais la raison du plus riche qui devient la meilleure. Après Paul Pogba, acheté par Manchester United à la Juventus de Turin à 100 millions d'euros, c'est maintenant le brésilien Neymar Junior qui rend le compteur totalement fou.

On dit que le Paris Saint Germain, pour s'attacher les services du prodige brésilien, doit débourser au total cinq cent millions (500.000.000) d'euros soit environ deux cent quatre-vingt milliards de francs CFA. C'est de très loin le transfert le plus onéreux de l'histoire du football. Il coûte environ cinq fois plus cher que celui de Paul Pogba qui, l'année dernière, a coûté cent cinq millions d'euros soit environ cinquante-deux milliards cinq cent millions de francs CFA. L'argent déboursé pour l'arrivée de Neymar Junior permettrait de payer les salaires des fonctionnaires congolais pendant près de deux ans. Comme quoi les pieds de certains doués du football valent de l'or. Ces génies-là peuvent tout bonnement pratiquer l'école buissonnière pour se retrouver couvert d'argent et gagner tranquillement leur vie. Car en dehors du salaire et des primes, il y a aussi des

recettes publicitaires. C'est donc l'argent qui les suit partout. Car les multinationales ont forcément besoin de ces stars pour vendre leur image.

Et pourtant, sur la planète-foot, il n'existe pas un seul club qui ne soit pas endetté. Manchester United, Real Madrid et FC Barcelone qui sont, pourtant, les plus riches ont eux aussi des soucis financiers. Ils ont, eux aussi, besoin de montages pour réussir certaines opérations. Mais c'est au football qu'il y a de plus en plus de goût du risque. Car dépenser l'argent pour être performant restera une ambition certes noble et légitime mais il ne faut pas se tromper sur le choix. Sur le terrain, ce sont seulement les résultats qui vont parler. Mais pour qu'ils soient positifs, l'environnement a son importance.

Les stars, des produits commerciaux

C'est vraiment dingue, ce qui arrive car depuis l'histoire de Neymar Junior, on a l'impression que le football professionnel est en train de se perdre. Il n'y a plus du tout de repères et tout va désormais dans tous les sens. On dit du départ du jeune Kylian Mbappé de l'As Monaco qu'il va coûter cent quatre-vingt millions d'euros. Dembélé du Borussia Dortmund, Coutinho de Liverpool, et Dybala de la Juventus de Turin devraient coûter chacun cent millions d'euros. Le transfert de Lukaku d'Everton à Manchester United a obligé les Mancuniens à sortir un chèque lourd plus Wayne Rooney qui a, d'ailleurs rejoint son équipe d'origine. Ce qui gêne, c'est ce qui se passe dans les coulisses et qui n'est pas forcément transparente. Car souvent c'est bien plus-tard que l'on découvre des choses sales. C'est le cas de Neymar Junior du FC Santos au FC Barcelone. La justice a même été obligée d'y fourrer son nez. Et cette fois, papa Neymar est récompensé à hauteur de cent millions d'euros pour avoir convaincu son fils à signer en faveur du Paris Saint Germain et à rompre le contrat qui le liait au FC Barcelone jusqu'en 2021. Mais, à un moment donné, on a failli assister à un revirement quand Papa Neymar a ensuite exigé soixante-six millions d'euros au FC Barcelone afin de convaincre son fils de rester. Ce qui, clairement, laisse entendre qu'il y a de plus en plus de manipulations, de corruption, de trafic d'influence et de jeux malsains. Mais c'est l'argent qui a pris le football en otage. Le joueur finit généralement à faire la volonté du plus offrant. C'est ainsi qu'il n'y a plus rien de propre.

N.T.

Océan du Nord

Après la desserte de la partie septentrionale du pays, Océan du Nord est presente sur le trajet Brazzaville - Pointe-Noire et retour tous les jours.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de la société situé à l'ancien bar «Zango» à Nkouikou.

Contacts :

Pointe-Noire : 05.384.18.49

Dolisie : 06 803 06 52

Océan du Nord

Bon voyage

Les adieux d'Usain Bolt

LE ROI EST MORT, VIVE LE ROI

Samedi 5 août 2017 restera à jamais un jour mémorable dans l'histoire de l'athlétisme. Car c'est ce jour-là que le Jamaïcain. Usain Bolt s'est aligné pour la dernière fois de sa vie aux 100m. Course du reste perdue dans la mesure où Usain Bolt a terminé troisième derrière les américains Justin Gatlin et Christian Coleman.

Ce fut un samedi plutôt bizarre car le public, tout acquis à Usain Bolt, a eu la mauvaise idée de conspuer l'américain Justin Gatlin au moment des présentations. Une attitude peu élégante et surtout anti-sportive qu'Usain Bolt en personne a tenté de réparer à la fin de la course. Il est venu embrasser chaleureusement l'américain pour le féliciter et louer son mérite. Un geste qui est plutôt allé droit au cœur de Justin Gatlin qui, en rapportant les propos du Jamaïcain, a fondu en larmes. Mais le stade, lui, n'avait d'yeux que pour Usain Bolt qui a fait le tour du terrain en guise de remerciement au public. C'est vrai qu'il restait encore le relais 4x 100m à courir pour la Jamaïque. Mais le roi du sprint est mort ce jour-là. Mort parce que battu en finale et condamné, pour la première fois de sa vie, au bronze. Mort parce qu'on ne le verra plus jamais dans le sprint. Il sort un peu comme par la petite porte avec une médaille inhabituelle autour du cou. Il restera que ce verdict-là lui donne raison. Il faut savoir quitter les choses avant que celles-ci ne vous quittent. A Londres aussi, il a complètement manqué son départ comme plusieurs fois par le passé. Mais, cette fois, il n'a pas eu la force de faire la différence. Les muscles ne répondent plus. Le roi est effectivement mort.

Une œuvre à écrire en lettres d'or

Usain Bolt n'est pas prêt de se faire oublier. L'histoire ne cessera jamais de le ramener à la surface. Il faudra sûrement du temps, beaucoup de temps, pour effacer ses9 sec 58 aux 100m et ses 19 sec. 19 aux 200m. Il est le tout premier sprinter à détenir simultanément trois records du monde du 100m, 200m et 4x100m. Il est le plus titré des championnats du monde avec 11 victoires. Il est le seul athlète à conserver un titre de vitesse sur trois olympiades consécutives. C'est le plus grand sprinter de tous les temps. Et pourtant, dans ce domaine, on a vu passer des noms combien respectables comme Jess Owen, Bob Hayes, Tommie Smith, John Carlos, Car Lewis, Ben Johnson, etc., mais aucun d'eux n'a fait mieux que cet extra-terrestre, né le 21 août 1986 dans la paroisse de Trelawny à Sherwood content.

On voit bien que le cadre de sa naissance a, peut-être, fait qu'il soit béni des dieux. Sextuple champion olympique, huit fois champion du monde et détenteur de trois records, Usain Bolt n'a vraiment rien d'un athlète ordinaire. C'est plutôt un phénomène né pour régner. Le sien aura duré pendant près d'une décennie. Car en 2008, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2016, il lui a été décerné le trophée IAAF qui récompense l'athlète de l'année en plus du trophée Track and Field conquis en 2008 et 2009. Ce malabar de 94 kg pour 1m 95 a débuté l'athlétisme à l'âge de 16 ans au Racers Track club. Il a alors travaillé durement sous les ordres de Fitz Coleman puis ensuite Glen Mills. Les deux encadreurs ont façonné un homme humble, dévoué, ambitieux et déterminé à marquer son passage.

Au fil du temps, il est devenu «Ligthning Bolt» soit «Bolt l'éclair» ou « Bolt la foudre». Le roi s'en va donc mais on continuera de parler de lui. Le roi est mort, vive le roi.

Nathan Tsongou

Eliminatoires du championnat d'Afrique des nations de football, Kenya 2018

LES LÉOPARDS DE LA RDC N'ONT PLUS QU'À GAGNER À KINSHASA

Vendredi dernier se disputait au stade de l'unité du complexe sportif la concorde à Kintélé la manche-aller des éliminatoires du championnat d'Afrique des nations de football, Kenya 2018. Les Diables-Rouge du Congo et les Léopards de la RDC ont partagé sur le score de zéro but partout.

Mais, comme il y a de cela quatre ans, le climat était plutôt apaisé et fraternel. De part et d'autre, il n'y avait ni provocation ni arrogance comme si l'enjeu, cette fois, ne comptait que pour du beurre. Ce qui a semblé finalement signifier que ce qui unit les deux peuples est bien plus fort que ce qui les divise. L'honorable Zacharie Bababashwé de la RDC ayant réalisé en amont un sacré travail de rapprochement en rencontrant les autorités sportives de Brazzaville pour que tout se passe dans la discipline et le fair-play. On peut s'attendre à un retour d'ascenseur le week-end prochain à Kinshasa. Sur le terrain aussi, les équipes ont choisi de se neutraliser. Mais seulement on a senti les Léopards plus frais, mieux organisés et plus cohérents. Ils ont paru mieux préparés mais ils ont été tout simplement trahis par la finition. Car les occasions, ils ont su les créer butant régulièrement sur Barel Mouko qui s'est montré intraitable. Zahira, l'entraîneur des léopards, a bâti son ossature sur un mixage V. club DCMP et ne peut que regretter l'absence de Ricky Tulenga, pour l'instant écarté des terrains suite à un accident de circulation. Car, celui-là est un véritable poison pour les défenses et les gardiens adverses. Autrement, le ballon a circulé à merveille et les joueurs savaient se trouver les yeux fermés. Ils ont prouvé que ce sont eux les tenants du titre et les Diables-Rouges ont été quelque peu réduits à organiser la résistance. Une résistance qui a finalement fonctionné du moment où la défaite a été évitée.

Que réserve le match-retour à Kinshasa ?

Le match de vendredi, quelque part, a montré la différence entre les deux niveaux de championnat. En face, il y a un sérieux travail dans les équipes et dans la gestion du football. Voilà pourquoi les Léopards dégagent une impressionnante force qui suscite respect et admiration. C'est bien proche du football tel qu'on l'aime c'est-à-dire quelque chose qui soit proche d'un parfait mariage entre le beau et le bon. Mais, de notre côté, le ballon a souvent été aveuglement balancé vers l'avant. La plupart du temps, c'est un ballon qui a atterri sur une tête ou des pieds adverses. C'est dire qu'on a le plus compté sur la chance et le hasard. Une seule fois Brandit Tchilimbou a réussi une passe lumineuse en profondeur qui a failli faire mouche. Autrement, c'était tout simplement du cafouillage avec quelques rares initiatives individuelles. Seulement, en Afrique, les équipes sont souvent fantasques c'est-à-dire capables du meilleur aujourd'hui et du pire demain. C'est en cela, sans doute, que résident les espoirs des Diables-Rouges. Car, après tout, un autre match-nul mais avec but éliminerait plutôt les tenants du titre. Voilà pourquoi la validation du ticket pour Kenya 2018 passe ce match du week-end prochain à Kinshasa. Toutefois, il sied de reconnaître qu'à l'heure qu'il est ce sont les léopards qui tiennent le bon bout. A domicile, ils seront encore plus en confiance et ne manqueront sûrement pas de se montrer plus entreprenants, plus audacieux, plus saignants. Avec l'appui d'un public bien plus nombreux, ils trouvent sans doute des ressources pour faire la différence.

Nathan Tsongou

Eliminatoires de la CM 2018 de football

GHANA-CONGO, LE VENDREDI 1er SEPTEMBRE AU STADE BABA YARA À KUMASI

Après deux défaites d'affilée à Brazzaville face à l'Egypte (1-2) et à Kampala devant l'Ouganda (0-1) le Congo sera en déplacement dans un peu plus de deux semaines à Kumasi pour y affronter le Ghana dans le cadre de la troisième journée des éliminatoires de la coupe du monde 2018 de football.

Il est clair que depuis les débuts ratés, les Diables-Rouges n'ont plus leur destin en mains. Ils semblent même irrémédiablement condamnés. C'est la raison pour laquelle il a tout simplement été assigné à Sébastien Migné, le nouveau sélectionneur des Diables-Rouges, la mission de qualifier son équipe pour la CAN 2019 en mettant à profit les rencontres des éliminatoires de la coupe du monde 2018. Car Russie 2018, face à une telle adversité, a été purement et simplement jugée inaccessible. Ouganda, Ghana et Egypte, représentants authentiques de l'école anglophone, ont toujours fait voir de toutes les couleurs aux Diables-Rouges.

Dans notre for intérieur, depuis le tirage au sort, personne ne s'attendait au miracle surtout en ce moment où le football congolais porte en lui trop de germes qui le condamnent à sa propre destruction. Il y a que, cependant, la diaspora a suscité un certain espoir le 10 juin dernier à Kinshasa. Ce jour-là il a tout simplement manqué des « tueurs» pour occasionner une messe de requiem au stade des martyrs. C'est vrai qu'il n'y a pas eu des occasions qui permettent à Sébastien Migné d'opérer les nécessaires corrections. Mais Ghana-Congo est finalement bien venu pour cela.

Pas d'exigence de résultats mais nécessite de s'appliquer

Le Congo va donc s'attaquer le 1er septembre prochain à une équipe qu'il n'a jamais battue. Son seul résultat positif face au Ghana étant le nul concédé justement à Kumasi (1-1) en 1981. C'est Poaty « Mickey » qui avait inscrit le but qui mettait, pour une fois, le Congo en ballotage favorable face à son illustre adversaire. Il suffisait désormais d'un nul vierge pour que le Congo accède à la phase finale de la C.A.N 82 en Libye. Mais le 26 avril 1981 au stade de la révolution c'est Gabriel (aujourd'hui Djibril) Dengaki qui détourne de la tête le ballon dans les buts gardés par feu Justin Vouayamadé. Victoire certes à la Pyrhus mais elle a permis au Ghana de se qualifier pour Libye 82 où il a remporté son dernier trophée continental. Le Ghana est donc, depuis toujours, la bête noire du Congo. Mais ce n'est pour autant une raison d'y aller en étant résigné. Comme l'équipe n'a plus rien à gagner ou à perdre, il serait mieux qu'elle ait l'ambition de surprendre l'ogre ghanéen. Car, après Kinshasa, cette équipe a besoin de confirmer. L'idéal serait de le faire devant un adversaire d'une telle carrure. Battre le Ghana à Kumasi serait synonyme de priver les Black-Stars de la coupe du monde 2018 en Russie.

Cela servirait à susciter du respect de la part des prochains adversaires et, par conséquent, le Congo sortira de la catégorie des « faire-valoir » pour grimper à nouveau dans la hiérarchie. Voilà pourquoi ce Ghana-Congo sera loin d'un match d'entraînement.

Georges Engouma